



Données extra-financières 2022

■ TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3	
Note méthodologique	3	
1	Matrice de matérialité	7
2	Indicateurs de performance environnementale	8
2.1	Énergie	8
2.2	Émissions de gaz à effet de serre	15
2.3	Eau	22
2.4	Déchets	24
2.5	Mobilité	29
2.6	Certifications	30
3	Indicateurs de performance sociale	39
3.1	Santé et sécurité	39
3.2	Diversité	40
3.3	Formation et développement	41
3.4	Recrutements et taux de renouvellement des effectifs	41
4	Indicateurs relatifs à la création de valeur locale et aux projets de développement	44
4.1	Création de valeur locale	44
4.2	Projets de développement	46
5	Indicateurs relatifs à la satisfaction et au bien-être des clients	47
6	Indicateurs de gouvernance	49
6.1	Organes de gouvernance	49
6.2	Nomination	49
6.3	Conflits d'intérêts	50
6.4	Pratiques en matière d'éthique des affaires	50
7	Synthèse des résultats obtenus au regard des engagements de long terme, de la taxonomie européenne, et tables de concordance	51
7.1	Synthèse des résultats obtenus au regard des engagements Act for Good® pour 2022	51
7.2	Reporting relatif à la taxonomie européenne	54
7.3	Tables de concordance (GRI, TCFD, SASB)	57

AVANT-PROPOS

Le chapitre 3 du Document d'enregistrement universel 2022 de Klépierre décrit les activités environnementales et sociales menées par le Groupe selon les six principaux référentiels sectoriels et internationaux suivants : les standards de la Global Reporting Initiative (GRI), les Sustainability Best Practices Recommendations (recommandations sur les bonnes pratiques en matière de développement durable, sBPR) de l'European Public Real Estate Association (EPRA), le guide sectoriel de reporting RSE de la Fédération des Acteurs du Commerce dans les Territoires (FACT), les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, les recommandations du groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD) et les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB). Bien que ce chapitre 3 montre les progrès accomplis par le Groupe dans la mise en œuvre de sa stratégie en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), Act for Good[®], notamment au regard de ses indicateurs clés de performance les plus significatifs, Klépierre a décidé d'élaborer ce document complémentaire présentant l'intégralité de ses informations extra-financières 2022. Ce dernier offre un aperçu complet et quantitatif de la performance RSE du Groupe et est conforme aux attentes des principales agences de notation extra-financière, des investisseurs responsables (sélectionnant leurs investissements à l'aune de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)) et d'autres parties prenantes.

Des tables de concordance (GRI, TCFD, SASB) sont présentées à la section 7.3 du présent document.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Le reporting RSE du Groupe est un des outils privilégiés de suivi, d'animation et de pilotage des initiatives RSE. Pour ce faire, Klépierre déploie un système de management complet lui permettant de quantifier et de cerner les principaux impacts environnementaux, sociétaux et sociaux du Groupe et de ses activités.

Les principes fondamentaux qui encadrent ce suivi sont :

- la pertinence : les sources significatives d'impact et d'opportunités pour chaque thème sont prises en compte ;
- la représentativité : les indicateurs retenus sont représentatifs des activités et des sites du Groupe ;
- la cohérence : elle garantit la pertinence de la comparaison des données par division géographique ou année par année ;
- la transparence : les hypothèses retenues et les méthodes de calcul utilisées sont explicitées précisément ; et
- la précision et la fiabilité : les enregistrements sont conservés au niveau des sites et des sous-groupes pour garantir la traçabilité des données.

Méthodologie de reporting des indicateurs environnementaux et sociétaux

Principaux indicateurs sectoriels

Définitions des principaux indicateurs

Pour assurer l'homogénéité et la fiabilité de la procédure de reporting RSE et des informations qualitatives et quantitatives publiées par le Groupe, un protocole de reporting concernant les volets environnemental et sociétal est diffusé dans l'ensemble du Groupe depuis 2006. Ce protocole est mis à jour annuellement afin de rester adossé au plus près des engagements et de la stratégie RSE de Klépierre, mais aussi de prendre en compte les évolutions réglementaires, normatives et/ou sectorielles ainsi que les retours d'expérience à l'issue de chaque exercice.

Il précise notamment la méthodologie à appliquer lors du calcul et de la collecte des indicateurs : définition, périmètre, unité, formules de calcul, contributeurs concernés, aide à la saisie, etc.

Précisions sur les unités de mesure

- Les taux de couverture de portefeuille sont exprimés, dans leur majorité, en pourcentage de valeur de portefeuille (et non en pourcentage de nombre d'actifs) afin de mieux prendre en compte les actifs selon leur contribution au portefeuille global du Groupe.
- Les données relatives à l'énergie, au carbone et à l'eau sont présentées à la fois en valeurs brutes (kWh, tCO₂e, m³) afin d'apprécier les volumes, mais également en ratio (valeurs brutes ramenées à des données de surface ou de fréquentation) afin d'apprécier la performance des actifs sur chacune de ces thématiques.
- La surface de référence pour les indicateurs extra-financiers correspond à la surface directement gérée par le Groupe (les parties communes et les parties privatives desservies par des équipements communs de chauffage et de climatisation). Elle diffère de la surface totale du portefeuille, qui comprend les parties privatives et d'autres espaces extérieurs.

Précisions complémentaires

- Efficacité énergétique des parties desservies et des équipements communs : les indicateurs d'intensité de consommation et de performance énergétique, exprimés en kWh ou kWh/m², présentent les consommations liées au chauffage et à la climatisation des parties desservies des centres commerciaux. Les parties desservies comprennent les parties communes et les parties privatives (boutiques, réserves, etc.) connectées aux équipements communs sans système de sous-comptage.
- Les émissions de gaz à effet de serre sont présentées selon les méthodes location-based et market-based. Dans le premier cas, les facteurs d'émissions utilisés dans les calculs sont ceux de la base de données Bilans GES de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) (facteurs moyens nationaux). Dans le second cas, les facteurs d'émissions sont directement récupérés auprès de chacun des fournisseurs d'énergie.
- Pour les consommations d'énergie et d'eau, le Groupe se base sur les relevés de compteurs (et non les factures) pour une meilleure réactivité et une pertinence accrue des données.
- Lorsque Klépierre n'est ni propriétaire ni gestionnaire des sièges qu'elle occupe, les consommations de ces immeubles ne sont pas reprises dans le présent rapport.

- Les consommations d'eau représentent les consommations d'eau potable de l'ensemble du bâtiment (parties communes et privatives) dont sont exclues les consommations liées aux pompes à chaleur.
- Les projets de développement pris en compte dans le périmètre de reporting 2022 sont les projets livrés au cours de l'année, à l'exception du bilan carbone dans lequel les émissions liées à la construction du projet sont lissées sur les années de travaux correspondantes.
- Tous les indicateurs clés sont calculés sur la base de données réelles et exhaustives. Si certaines données sont manquantes, Klépierre peut produire des estimations dont le détail est systématiquement fourni dans les graphiques ou tableaux concernés.

Référentiels sectoriels et internationaux

Le système de management environnemental et sociétal respecte les recommandations issues des référentiels reconnus au niveau du secteur et/ou au niveau international, à savoir :

- standards GRI ;
- sBPR de l'EPRA ;
- guide sectoriel de reporting RSE/déclaration de performance extra-financière de la FACT ;
- objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies ;
- recommandations de la TCFD ;
- normes du SASB ;
- taxonomie européenne.

Une table de concordance avec les informations extra-financières présentées par Klépierre dans ce document est consultable aux sections 7.2 et 7.3 pour les référentiels suivants : taxonomie européenne, GRI, TCFD et SASB.

Périmètre de reporting

Périmètre de reporting et taux de couverture 2022

Les acquisitions, les cessions et les opérations de développement (extensions et/ou projets neufs) sont susceptibles de faire évoluer le périmètre de reporting et d'influer sur l'analyse des évolutions des indicateurs.

Dans une logique d'exhaustivité et de comparabilité des données, Klépierre réalise une distinction entre les périmètres courant et constant sur la majorité des indicateurs.

De plus, la notion de gestion opérationnelle, spécifique à l'industrie des centres commerciaux, prime sur la notion de détention pour la prise en compte d'un actif dans le périmètre de reporting.

Ainsi, le Groupe utilise un périmètre de reporting agrégeant les actifs détenus et gérés par Klépierre aux actifs gérés mais non détenus (quand les données sont disponibles) afin de refléter, au plus juste, l'activité du Groupe. Les actifs détenus mais non gérés par Klépierre sont, eux, inclus dans le périmètre de reporting du Groupe quand les données sont disponibles. Pour ces actifs, le Groupe ne dispose que d'une responsabilité de délégué. Toutefois, en tant que propriétaire de ceux-ci, Klépierre s'efforce de collecter davantage d'informations chaque année et de les intégrer à son périmètre de reporting.

Section	Règles de délimitation du périmètre de reporting	Périmètre et taux de couverture
Tous les indicateurs clés de performance – sauf ceux mentionnés ci-dessous	Tous les actifs dont les opérations sont gérées par Klépierre sont inclus dans le périmètre. Toutes les exceptions sont précisées sur chaque partie du document.	Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés (hormis les centres commerciaux grecs). Taux de couverture : 99,9 %
% de déchets valorisés	Tous les actifs dont les opérations sont gérées par Klépierre sont inclus dans le périmètre. Cependant, les centres commerciaux pour lesquels la municipalité ou les autorités locales se chargent de la gestion des déchets sont exclus du périmètre, puisque Klépierre n'a aucun levier sur la destination finale des déchets et le choix des centres de tri.	Périmètre (89/126) : 78/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 4/8 centres commerciaux détenus mais non gérés (hormis les centres commerciaux grecs). Taux de couverture : 78,5 %
Déchets – autres indicateurs clés de performance	Tous les actifs dont les opérations sont gérées par Klépierre sont inclus dans le périmètre, à l'exception des centres commerciaux dont le contrat de gestion des déchets et les données de consommation sont gérés par un tiers (par exemple, un hypermarché).	Périmètre (122/126) : 110/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés (hormis les centres commerciaux grecs). Taux de couverture : 99,8 %
Eau – tous les indicateurs clés de performance	Tous les actifs dont les opérations sont gérées par Klépierre sont inclus dans le périmètre, à l'exception des centres commerciaux dont le contrat d'eau et les données de consommation sont gérés par un tiers (par exemple, un hypermarché).	Périmètre (122/126) : 110/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés (hormis les centres commerciaux grecs). Taux de couverture : 99,6 %
Certification de développement durable	Tous les actifs dont les opérations sont gérées par Klépierre sont inclus dans le périmètre.	Périmètre (122/126) : 110/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés (hormis les centres commerciaux grecs). Taux de couverture : 98,8 %

Section	Règles de délimitation du périmètre de reporting	Périmètre et taux de couverture
% de centres commerciaux équipés de bornes de recharge	Tous les actifs dont le parking est détenu par Klépierre sont inclus dans le périmètre.	Périmètre (69/126) : 64/111 centres commerciaux détenus et gérés + 0/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés. Taux de couverture : 79,9 %
Section Act for Territories – sauf indicateurs clés de performance relatifs aux fournisseurs locaux	Tous les actifs dont les activités de marketing sont gérées par Klépierre sont inclus dans le périmètre, hormis les centres pour lesquels Klépierre n'est pas responsable de la programmation et des animations marketing, et n'est donc pas en mesure d'imposer sa stratégie.	Périmètre (116/126) : 108/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 1/8 centre commercial détenu mais non géré. Taux de couverture : 97,9 %

Les pourcentages de couverture peuvent légèrement varier par rapport au Document d'Enregistrement Universel 2022 en raison d'ajustements ultérieurs.

Périmètre courant

Ce périmètre courant permet d'évaluer l'impact RSE du patrimoine pour une année. Il traduit les résultats des politiques de management, de travaux et d'arbitrage (cessions et acquisitions). Pour 2022, il comprend :

- l'ensemble des actifs détenus et gérés par Klépierre (111 actifs) ;
- les actifs non détenus par Klépierre mais dont le Groupe assure la gestion pour le compte de tiers, et pour lesquels les données opérationnelles sont disponibles (sept actifs : six en France, un en Allemagne) ;
- les actifs détenus par Klépierre dont un tiers externe assure la gestion et pour lesquels les données opérationnelles sont disponibles (huit actifs : deux en France, trois en Grèce, deux en Italie et un en Turquie).

Lorsqu'un centre commercial est acquis par le Groupe et qu'il en assure la gestion opérationnelle, celui-ci entre dans le périmètre dès la première année pleine suivant l'acquisition. Les centres faisant l'objet d'un redéveloppement, d'une extension et/ou d'une rénovation peuvent également être exclus du périmètre.

Concernant les actifs gérés pour le compte de tiers, la situation peut varier légèrement. Ainsi, selon les cas de figure, Klépierre peut avoir la pleine gestion de l'électricité, mais être refacturée par un tiers (hypermarché ou autre) pour les consommations de combustible par exemple. La collecte des déchets peut également être effectuée par un tiers tel que la collectivité sur une base forfaitaire, par exemple. Certaines de ces situations peuvent empêcher l'accès à des données quantitatives fiables, conduisant le Groupe à exclure les centres commerciaux correspondants du périmètre courant vis-à-vis de certains éléments. Ne sont donc conservées que les données relatives aux centres dont le Groupe a la pleine gestion et le plein contrôle de la consommation d'énergie, d'eau et de la production de déchets, ce qui explique les différences de taux de couverture entre indicateurs.

Les taux de couverture sont exprimés en pourcentage de la valeur totale des centres commerciaux détenus et gérés. Les centres commerciaux uniquement gérés ne sont pas compris dans le calcul du taux de couverture, car leurs valeurs sont indisponibles.

Le périmètre courant 2022 représente ainsi 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux du Groupe au 30 septembre 2022, qui comprend l'ensemble des centres commerciaux détenus. Les 0,1 % restants renvoient aux centres commerciaux dont la gestion n'est pas assurée par Klépierre.

Périmètre constant

Le périmètre constant permet d'apprécier l'évolution dans le temps d'un indicateur sur un périmètre comparable et traduit la capacité de gestion et d'optimisation du portefeuille d'actifs par le Groupe. Hors effets de cessions et acquisitions, il comprend ainsi tous les centres commerciaux détenus et gérés. Il exclut par ailleurs tous les centres acquis ou livrés pendant l'année ainsi que ceux pour lesquels la gestion immobilière n'a pas été assurée sur l'ensemble de la durée.

Le périmètre constant 2022 (par rapport à 2021) représente 99,9 % du patrimoine du Groupe au 31 décembre 2022. Les différences par rapport à 2021 consistent en la cession de quatre actifs en Scandinavie et d'un autre en Turquie.

Enfin, si des exclusions de périmètre ont été réalisées pour le calcul d'un indicateur, celles-ci sont mentionnées en note sous chacun des tableaux ou graphiques du présent document.

Périodes de reporting

Le Groupe souhaite minimiser le recours aux estimations et se concentrer sur la collecte et la consolidation de données réelles, c'est pourquoi il utilise deux périodes de reporting différentes, selon les indicateurs. En ce qui concerne les consommations, notamment l'ensemble des indicateurs liés à l'énergie, aux émissions de CO₂, aux déchets, à l'eau et aux transports, la période de reporting est sur une année glissante, du 1^{er} octobre N-1 au 30 septembre N, soit du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 pour le reporting 2022. Les indicateurs d'impact social (tels que le score NPS), les fournisseurs et les initiatives coordonnées par les centres sont également présentés pour cette période.

Tous les autres indicateurs (dont les certifications des bâtiments, les données relatives aux ressources humaines, etc.) sont calculés sur la base de l'année civile, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour le reporting 2022.

Processus de collecte des données

Outil

Le Groupe utilise sur l'ensemble de son périmètre un logiciel en ligne afin d'automatiser et de fiabiliser la collecte des données relatives aux enjeux environnementaux et sociétaux de ses activités. Celui-ci permet une connexion à distance, en temps réel, pour l'ensemble des équipes des centres commerciaux mais aussi pour les équipes des sièges de filiales nationales et les équipes Corporate.

L'outil sélectionné se distingue par sa capacité à remplir les fonctions de reporting nécessaires notamment aux publications annuelles de Klépierre, mais surtout par son utilisation au quotidien pour le pilotage des bâtiments détenus et/ou gérés par le Groupe.

Fréquence

Les données de consommation et de facturation pour l'énergie, les déchets et l'eau sont collectées mensuellement pour l'ensemble des actifs. À ces dernières s'ajoutent tous les indicateurs supplémentaires collectés sur une base trimestrielle (réunion de suivi Act for Good® par pays) et/ou annuelle pour la production du présent Document d'enregistrement universel.

Méthodologie de reporting des indicateurs sociaux

Période et périmètre de reporting

Pour tous les indicateurs sociaux, la période de reporting utilisée est la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Le périmètre de collecte des données et de reporting couvre l'ensemble des filiales du Groupe au 31 décembre 2022 dans lesquelles des salariés sont sous contrat de travail avec le Groupe.

Les variations de périmètre résultent de l'acquisition de nouvelles entités ou de la cession d'entités existantes. Les effectifs de ces entités sont intégrés dans les données de reporting de Klépierre ou supprimés de celles-ci à partir du mois suivant la date de transaction.

Indicateurs clés de performance RH	Ces indicateurs font référence à l'ensemble des collaborateurs déjà présents pendant tout ou partie de la période, qu'ils soient ou non encore sous contrat avec l'entité à la fin de la période de reporting.	Effectifs éligibles : collaborateurs en CDI et en CDD (1 072 collaborateurs). Taux de couverture : 100 %
------------------------------------	--	---

Définitions et précisions

Effectif : nombre total d'employés présents au 31 décembre, CDI et CDD, quels que soient le nombre d'heures travaillées et la période d'emploi pendant l'exercice.

Effectif moyen : moyenne arithmétique des effectifs présents à la fin de chaque mois de l'année.

Salaires bruts moyens : somme des salaires contractuels annuels et fixes des employés présents au 31 décembre, pris sur une base de travail à temps plein et hors partie variable, divisée par l'effectif au 31 décembre, hors membres du Directoire.

Audit et vérification par un organisme tiers indépendant

Klöpierre fait vérifier l'ensemble de son reporting extra-financier. Ce contrôle externe est réalisé annuellement, sur la base des obligations réglementaires et bonnes pratiques sectorielles en vigueur. Pour prendre connaissance du rapport des commissaires aux comptes, voir la section 3.5.8 du Document d'enregistrement universel 2022 du Groupe.

1

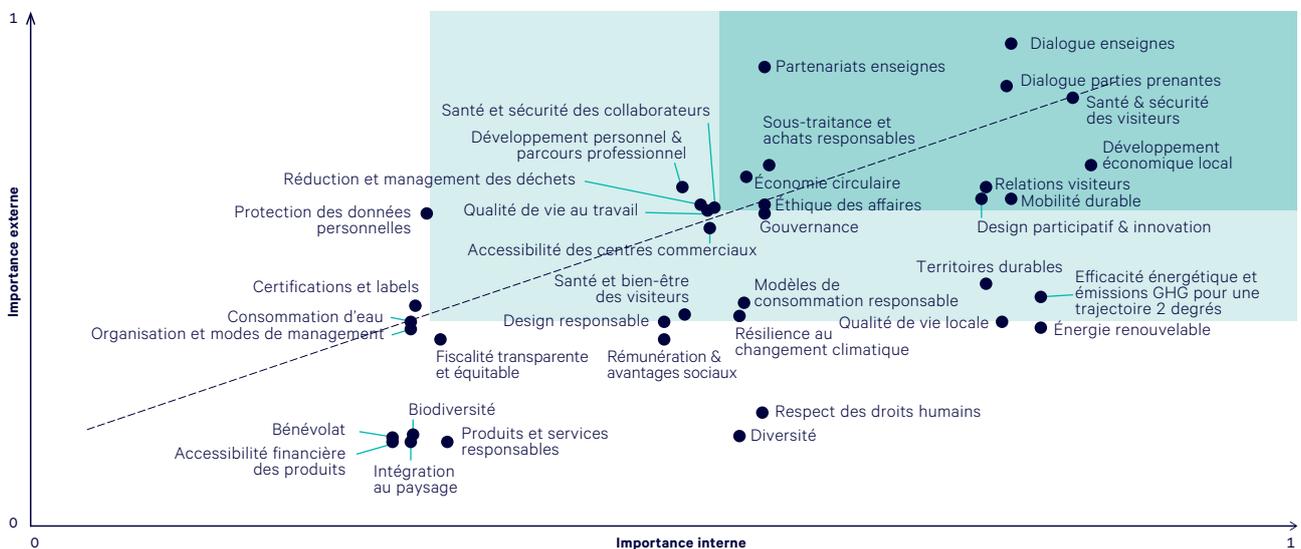
MATRICE DE MATÉRIALITÉ

L'ambition du Groupe de maximiser sa création de valeur l'oblige à s'assurer que ses actions sont les plus ciblées possibles. Cette volonté de création de valeur l'incite à identifier l'ensemble des enjeux environnementaux, sociétaux et sociaux et à se concentrer sur les plus significatifs. Le Groupe est par ailleurs soucieux d'inscrire ses actions dans le respect des recommandations de la législation française et de l'EPRA ainsi que des lignes directrices 2021 de la GRI.

En 2013, Klépierre avait réalisé une première « analyse de matérialité » – outil communément utilisé pour identifier et hiérarchiser les enjeux extra-financiers d'une organisation – qui avait permis d'identifier les 20 enjeux environnementaux, sociétaux et sociaux ayant un impact significatif sur sa performance. Quatre ans plus tard, l'évolution des enjeux, la rapidité des changements sociétaux, mais aussi son ambition croissante, ont incité Klépierre à renouveler l'exercice. Ainsi, en 2017, le Groupe a travaillé à la mise à jour de son analyse de matérialité. Ce processus a été, pour la première fois, réalisé de manière collaborative au travers d'un panel de parties prenantes internes et externes qui a élaboré la matrice de matérialité présentée ci-dessous. Ce panel d'une vingtaine de participants était composé de représentants des principales parties

prenantes de Klépierre : enseignes, investisseurs, experts en ressources humaines et en RSE, scientifiques, ONG, pouvoirs publics locaux, etc. Il comprenait également des représentants du Groupe : les membres du Directoire, le Directeur des opérations, deux opérationnels, ainsi que l'équipe en charge de la RSE.

Sur le plan méthodologique, un questionnaire portant sur 38 enjeux pré-identifiés a été soumis aux parties prenantes internes et externes ayant participé au panel, pour en évaluer la matérialité. La méthodologie utilisée se base sur deux composantes : l'importance de l'enjeu et sa qualification en tant que risque ou opportunité pour l'entreprise ; la combinaison des deux produisant le « score » final attribué à chaque enjeu. Pour ce faire, les participants ont noté l'importance des enjeux : « très important », « important », « moyennement important », ou « faiblement important » (75 % du score) ; ils ont ensuite établi la liste des 10 premiers enjeux en termes de risques et d'opportunités pour Klépierre (25 % du score). Les principaux risques et opportunités sont représentés dans la matrice de matérialité ci-dessous. Cela permet à Klépierre de hiérarchiser ses enjeux et de raisonner en termes de priorités.



RÉSULTATS – LE PANEL DE PARTIES PRENANTES A IDENTIFIÉ LES PRIORITÉS D' ACTIONS RSE POUR KLÉPIERRE COMME SUIT :

Enjeux porteurs des risques majeurs	Enjeux représentant les plus fortes opportunités
<ul style="list-style-type: none"> Éthique des affaires Respect des droits de l'homme Santé et sécurité des clients Externalisation et achats responsables Gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> Partenariats avec les enseignes Développement économique local Dialogue avec les parties prenantes Énergie renouvelable Économie circulaire

Les engagements du Groupe sont présentés dans le chapitre 3 du Document d'enregistrement universel 2022 de Klépierre et les indicateurs clés de performance sont décrits tout au long du présent document.

2

INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

2.1 ÉNERGIE

Cette section présente les consommations totales d'électricité, de combustible, de chaud et froid urbains du Groupe dans les parties communes et les parties desservies des centres commerciaux inclus dans les périmètres de reporting 2022. Elle expose la consommation, l'intensité et le coût de l'énergie par site, ainsi que la part et les sources d'énergie renouvelable consommée par l'ensemble du portefeuille du Groupe. Chaque indicateur inclut une comparaison avec les données de 2021 et une répartition par territoire. Les données fournies ne sont pas corrigées des variations météorologiques et ne tiennent pas compte du sous-comptage des consommations des enseignes.

2.1.1 Électricité

CONSOMMATION TOTALE D'ÉLECTRICITÉ DANS LES PARTIES COMMUNES ET DESSERVIES

(périmètre courant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	2020	Variation 2022/2021
Consommation totale d'électricité (en MWh)	France-Belgique	70 445	63 165	70 549	+ 12 %
	Italie	60 952	56 935	61 208	+ 7 %
	Scandinavie	27 755	35 194	45 157	- 21 %
	Ibérie	25 541	23 315	23 345	+ 10 %
	Europe centrale et autres	24 397	23 183	25 150	+ 5 %
	Pays-Bas	9 225	9 064	3 724	+ 2 %
	Allemagne	9 875	8 770	9 354	+ 13 %
	TOTAL GROUPE		228 191	219 625	238 488
Part d'origine renouvelable (en %)	France-Belgique	100 %	98 %	97 %	+ 2 %
	Italie	100 %	86 %	83 %	+ 16 %
	Scandinavie	100 %	100 %	100 %	+ 0 %
	Ibérie	100 %	100 %	100 %	+ 0 %
	Europe centrale et autres	100 %	92 %	87 %	+ 9 %
	Pays-Bas	100 %	100 %	100 %	+ 0 %
	Allemagne	100 %	100 %	100 %	+ 0 %
	TOTAL GROUPE		100 %	95 %	93 %

Indicateur EPRA : Elec-Abs.

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

CONSOMMATION TOTALE D'ÉLECTRICITÉ DANS LES PARTIES COMMUNES ET DESSERVIES

(périmètre constant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	Variation 2022/2021
Consommation totale d'électricité (en MWh)	France-Belgique	70 445	63 775	+ 10 %
	Italie	60 952	57 262	+ 6 %
	Scandinavie	27 755	29 080	- 5 %
	Ibérie	25 541	23 319	+ 10 %
	Europe centrale et autres	24 397	22 267	+ 10 %
	Pays-Bas	9 225	9 276	- 1 %
	Allemagne	9 875	8 770	+ 13 %
	TOTAL GROUPE		228 191	213 749
Part d'origine renouvelable (en %)	France-Belgique	100 %	98 %	+ 2 %
	Italie	100 %	86 %	+ 16 %
	Scandinavie	100 %	100 %	0 %
	Ibérie	100 %	100 %	0 %
	Europe centrale et autres	100 %	91 %	+ 9 %
	Pays-Bas	100 %	100 %	0 %
	Allemagne	100 %	100 %	0 %
	TOTAL GROUPE		100 %	95 %

Indicateur EPRA : Elec-LfL

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

À l'échelle du Groupe, la forte réduction constatée en 2020 et 2021 était en partie due aux confinements et restrictions imposés durant la pandémie. Il est donc important de souligner les améliorations continues réalisées depuis 2019 (dernière année comparable), à savoir une baisse de la consommation d'électricité de 20 % (à périmètre constant).

Cette performance a été atteinte, en grande partie, grâce aux efforts continus des équipes techniques visant à réduire la consommation d'électricité : contrôle des bâtiments en temps réel, mise en œuvre de plans d'action BOOST et d'un plan d'action complémentaire relatif à la consommation pendant la nuit.

Par rapport à 2021, la consommation d'électricité est en hausse de 7 % (à périmètre constant), mais diffère toutefois selon les territoires. En effet, certains d'entre eux ont été plus touchés que d'autres par les restrictions imposées en 2021 : la France (cinq mois de fermeture pour les centres commerciaux de plus de 20 000 m²), l'Ibérie (plusieurs mois de fermeture à l'hiver 2020/2021), l'Italie (jauges en fonction des régions), ainsi que la Turquie, l'Allemagne et la Pologne. De nombreux centres étaient alors exploités au minimum dans ces pays, faussant ainsi la comparaison.

Les fortes chaleurs enregistrées à l'été 2022 ont également eu des effets sur certains centres, notamment en Italie, en Espagne, en Turquie et dans le sud de la France.

S'agissant du périmètre courant, quelques changements sont à noter en 2022, à savoir :

- la cession de quatre actifs en Norvège, qui a entraîné une baisse importante de la consommation totale d'électricité en Scandinavie (- 21 %) ; et
- la cession d'Adacenter (Adapazari, Turquie), qui a contrebalancé l'augmentation de la consommation d'électricité dans ce pays.

À l'échelle du Groupe, 100 % de la consommation totale d'électricité dans les parties communes et desservies des centres commerciaux Klépierre est désormais d'origine renouvelable – une progression de 5 points de pourcentage depuis 2021. Une hausse sensible a été enregistrée en Europe centrale et en Italie, où la renégociation des contrats d'approvisionnement en énergie a contribué à ce résultat remarquable.

2.1.2 Combustible

CONSOMMATION TOTALE DE COMBUSTIBLE ^(a) DANS LES PARTIES COMMUNES ET DESSERVIES

(périmètre courant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	2020	Variation 2022/2021
Consommation totale de combustible (en MWh)	France-Belgique	15 978	14 483	13 997	+ 10 %
	Italie	17 273	17 217	16 235	0 %
	Scandinavie	0	6	242	- 100 %
	Ibérie	2 593	3 229	1 882	- 20 %
	Europe centrale et autres	4 504	3 010	3 892	+ 50 %
	Pays-Bas	0	0	0	0 %
	Allemagne	0	0	0	0 %
	TOTAL GROUPE		40 349	37 946	36 248
Part d'origine renouvelable (en %)	France-Belgique	82 %	67 %	72 %	+ 23 %
	Italie	0 %	0 %	0 %	0 %
	Scandinavie	0 %	0 %	14 %	0 %
	Ibérie	0 %	0 %	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	0 %	0 %	0 %	0 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		33 %	26 %	28 %

(a) Combustibles inclus : gaz, gazole et fioul domestique.

Indicateur EPRA : Fuel-Abs.

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

CONSOMMATION TOTALE DE COMBUSTIBLE ^(a) DANS LES PARTIES COMMUNES ET DESSERVIES

(périmètre constant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	Variation 2022/2021
Consommation totale de combustible (en MWh)	France-Belgique	15 978	14 484	+ 10 %
	Italie	17 273	17 217	0 %
	Scandinavie	0	0	0 %
	Ibérie	2 593	3 230	- 20 %
	Europe centrale et autres	4 504	2 834	+ 59 %
	Pays-Bas	0	0	0 %
	Allemagne	0	0	0 %
	TOTAL GROUPE		40 349	37 766
Part d'origine renouvelable (en %)	France-Belgique	82 %	67 %	+ 23 %
	Italie	0 %	0 %	0 %
	Scandinavie	0 %	0 %	0 %
	Ibérie	0 %	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	0 %	0 %	0 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		33 %	24 %

(a) Combustibles inclus : gaz, gazole et fioul domestique.

Indicateur EPRA : Fuel-LfL.

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

Si la consommation d'électricité (voir la section 2.1.1 du Document d'Enregistrement Universel 2022) et la consommation totale d'énergie ont augmenté dans l'ensemble du portefeuille en 2022 (voir section 2.1.4 du Document d'Enregistrement Universel 2022), la consommation de combustible s'est également inscrite en hausse (+ 7 %, à périmètre constant).

Il existe néanmoins certaines disparités selon les territoires :

- la région France-Belgique enregistre, comme pour sa consommation d'électricité, une hausse de sa consommation de combustible de 10 % en 2022, des données qui restent toutefois en baisse de 9 % par rapport à 2019 (à périmètre constant) ;
- l'Italie est parvenue à ne pas consommer plus de combustible, grâce à une base de comparaison favorable avec l'hiver 2020/2021, particulièrement rigoureux ;

- l'Ibérie connaît une diminution de 20 % (à périmètre constant), pour les mêmes raisons qu'en Italie, à laquelle vient s'ajouter une gestion optimisée des installations de chauffage ; et
- dans la région Europe centrale et autres, la consommation de combustible a augmenté de 50 % (à périmètre constant), une hausse provenant entièrement de la Turquie (+ 98 %), marquée par de fortes restrictions en 2021 avec un confinement complet tous les week-ends. Ce territoire enregistre néanmoins une diminution de 21 % par rapport à 2019 (à périmètre constant).

En ce qui concerne la part de combustible d'origine renouvelable, la performance du Groupe s'est améliorée de 9 points de pourcentage en 2022 (à périmètre constant), grâce à une progression de 15 points enregistrée en France-Belgique.

2.1.3 Chaud et froid urbains

CONSOMMATION TOTALE DE CHAUD ET FROID URBAINS DANS LES PARTIES COMMUNES ET DESSERVIES

(périmètre courant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	2020	Variation 2022/2021
Consommation totale de chaud et froid urbains (en MWh)	France-Belgique	18 534	17 106	17 001	+ 8 %
	Italie	0	0	0	0 %
	Scandinavie	13 157	13 798	13 788	- 5 %
	Ibérie	0	0	0	0 %
	Europe centrale et autres	4 082	4 490	4 228	- 9 %
	Pays-Bas	5 142	6 572	1 772	- 22 %
	Allemagne	10 583	9 967	11 684	+ 6 %
	TOTAL GROUPE	51 497	51 933	48 472	- 1 %
Part d'origine renouvelable (en %)	France-Belgique	49 %	48 %	51 %	+ 1 %
	Italie	0 %	0 %	0 %	0 %
	Scandinavie	96 %	86 %	90 %	+ 12 %
	Ibérie	0 %	0 %	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	8 %	9 %	8 %	- 12 %
	Pays-Bas	52 %	59 %	100 %	- 12 %
	Allemagne	9 %	12 %	9 %	- 25 %
	TOTAL GROUPE	50 %	49 %	50 %	+ 1 %

Indicateur EPRA : DH&C-Abs.

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

CONSOMMATION TOTALE DE CHAUD ET FROID URBAINS DANS LES PARTIES COMMUNES ET DESSERVIES

(périmètre constant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	Variation 2022/2021
Consommation totale de chaud et froid urbains (en MWh)	France-Belgique	18 534	17 474	+ 6 %
	Italie	0	0	0 %
	Scandinavie	13 157	13 798	- 5 %
	Ibérie	0	0	0 %
	Europe centrale et autres	4 082	4 490	- 9 %
	Pays-Bas	5 142	6 572	- 22 %
	Allemagne	10 583	9 967	+ 6 %
	TOTAL GROUPE	51 497	52 302	- 2 %
Part d'origine renouvelable (en %)	France-Belgique	49 %	47 %	+ 4 %
	Italie	0 %	0 %	0 %
	Scandinavie	96 %	86 %	+ 12 %
	Ibérie	0 %	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	8 %	9 %	- 12 %
	Pays-Bas	52 %	59 %	- 12 %
	Allemagne	9 %	12 %	- 25 %
	TOTAL GROUPE	50 %	49 %	+ 2 %

Indicateur EPRA : DH&C-LfL.

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

En 2022, la consommation d'énergie des réseaux de chaud et froid urbains a diminué de 2 % (périmètre constant) à l'échelle du Groupe.

Même si la consommation a augmenté en France-Belgique et en Allemagne pour les mêmes raisons que l'électricité, ce résultat global tient principalement à de bonnes performances :

- aux Pays-Bas, grâce à une amélioration continue du centre Hoog Catharijne (Utrecht), notamment en hiver, et au programme BOOST trimestriel, mis en œuvre à l'issue de la phase de développement, qui continue d'améliorer les performances ;

- en Pologne et en République tchèque, où d'importants efforts ont été déployés en matière de formation et de gestion des équipes et où des plans d'action BOOST ont aussi été mis en œuvre ; et
- en Scandinavie, qui obtient de bons résultats grâce à un système de gestion de l'énergie et des plans d'action BOOST efficaces.

La part d'énergie d'origine renouvelable consommée par les réseaux publics de chaud et froid urbains est en légère progression, grâce à l'engagement accru des municipalités qui en gèrent le mix. L'Allemagne, les Pays Bas et la Pologne enregistrent cependant un léger recul.

2.1.4 Intensité énergétique

INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE TOTALE DES BÂTIMENTS (en kWh/m²/an)

(périmètre courant)

Territoire	2022	2021	2020	2013	Variation 2022/2021	Variation 2022/2013
France-Belgique	77,6	70,3	73,9	146	+ 10 %	- 47 %
Italie	108,7	103,5	107,2	171	+ 5 %	- 36 %
Scandinavie	84,0	85,2	82,2	121	- 2 %	- 31 %
Ibérie	83,0	78,3	74,4	149	+ 6 %	- 44 %
Europe centrale et autres	76,9	67,9	71,6	154	+ 13 %	- 50 %
Pays-Bas	65,6	72,4	61,3	N/A	- 9 %	N/A
Allemagne	73,5	67,3	75,6	N/A	+ 9 %	N/A
TOTAL GROUPE	83,6	78,9	81,0	143	+ 6 %	- 42 %

Indicateur EPRA : Energy-Int.

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE TOTALE DES BÂTIMENTS (en kWh/m²/an)

(périmètre constant)

Territoire	2022	2021	Variation 2022/2021
France-Belgique	77,6	70,6	+ 10 %
Italie	108,7	103,5	+ 5 %
Scandinavie	84,0	87,9	- 4 %
Ibérie	83,0	78,3	+ 6 %
Europe centrale et autres	76,9	69,0	+ 11 %
Pays-Bas	65,6	72,4	- 9 %
Allemagne	73,5	67,3	+ 9 %
TOTAL GROUPE	83,6	79,3	+ 5 %

Indicateur EPRA : Energy-Int.

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

Les actifs du Groupe ont atteint une performance de 83,6 kWh/m², en hausse de 5 % (périmètre constant) par rapport à 2021, mais toujours bien en-deçà de la moyenne du secteur. Il convient de noter que la base de comparaison est faussée en raison des confinements et restrictions imposés par la crise sanitaire.

Par rapport à 2019 (dernière année comparable), l'intensité énergétique du Groupe a diminué de 17 %. Il atteint ainsi l'objectif qu'il s'était fixé dans le cadre du pilier Act for the Planet, à savoir une réduction de 40 % de l'intensité énergétique par rapport à 2013 – et le dépasse même, puisque celle-ci a finalement diminué de 42 %.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette réussite : une gestion des actifs adaptée au contexte local (fréquentation, conditions météorologiques, équipements en place, etc.), une analyse régulière des données grâce à un outil de suivi en ligne, une formation intense des équipes techniques présentes au sein des actifs, la mise en œuvre de plans d'action BOOST dans l'ensemble du portefeuille, et, pour terminer, des investissements pertinents.

2.1.5 Consommation et coûts d'énergie

CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE DANS LES PARTIES COMMUNES ET DESSERVIES (en MWh)

(périmètre courant)

Territoire	2022	2021	2020	Variation 2022/2021
France-Belgique	104 957	95 370	102 030	+ 10 %
Italie	78 226	74 482	77 845	+ 5 %
Scandinavie	40 953	49 035	59 226	- 16 %
Ibérie	28 135	26 553	25 234	+ 6 %
Europe centrale et autres	32 983	30 684	33 270	+ 7 %
Pays-Bas	14 367	15 848	5 496	- 9 %
Allemagne	20 458	18 737	21 037	+ 9 %
TOTAL GROUPE	320 078	310 709	324 139	+ 3 %

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE DANS LES PARTIES COMMUNES ET DESSERVIES (en MWh)

(périmètre constant)

Territoire	2022	2021	Variation 2022/2021
France-Belgique	104 957	95 733	+ 10 %
Italie	78 226	74 479	+ 5 %
Scandinavie	40 953	42 879	- 4 %
Ibérie	28 135	26 549	+ 6 %
Europe centrale et autres	32 983	29 592	+ 11 %
Pays-Bas	14 367	15 848	- 9 %
Allemagne	20 458	18 737	+ 9 %
TOTAL GROUPE	320 078	303 817	+ 5 %

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.
Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

COÛTS TOTAUX DE L'ÉNERGIE DANS LES PARTIES COMMUNES ET DESSERVIES (en milliers d'euros)

(périmètre courant)

Territoire	2022	2021	2020	Variation 2022/2021
France-Belgique	11 120	9 371	10 364	+ 19 %
Italie	24 221	9 360	10 503	+ 159 %
Scandinavie	5 040	5 642	6 231	- 11 %
Ibérie	2 248	2 738	2 811	- 18 %
Europe centrale et autres	5 878	3 361	3 491	+ 75 %
Pays-Bas	1 200	1 196	552	0 %
Allemagne	1 291	2 105	1 523	- 39 %
TOTAL GROUPE	50 998	33 774	35 474	+ 51 %

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.
Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

COÛTS TOTAUX DE L'ÉNERGIE DANS LES PARTIES COMMUNES ET DESSERVIES (en milliers d'euros)

(périmètre constant)

Territoire	2022	2021	Variation 2022/2021
France-Belgique	11 120	9 448	+ 18 %
Italie	24 221	9 361	+ 159 %
Scandinavie	5 040	5 062	- 0 %
Ibérie	2 248	2 740	- 18 %
Europe centrale et autres	5 878	3 145	+ 87 %
Pays-Bas	1 200	1 196	+ 0 %
Allemagne	1 291	2 310	- 44 %
TOTAL GROUPE	50 998	33 264	+ 53 %

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.
Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

En 2022, la consommation totale d'énergie du Groupe (toutes sources confondues) a augmenté de 5 % (périmètre constant). L'évolution de la consommation de chaque source d'énergie est présentée plus en détails dans les sous-sections ci-dessus.

En ce qui concerne les coûts, l'augmentation de la facture énergétique du Groupe de 53 % en 2022 (périmètre constant) découle :

- des tensions géopolitiques et, en particulier, de l'invasion de l'Ukraine, qui a provoqué une forte hausse des prix du gaz et de l'électricité, avec des pics à plus de 1 000 €/MWh, soit un coût 20 fois plus élevé qu'avant la pandémie ;

- de retards de maintenance et de la découverte d'un phénomène de corrosion dans le parc nucléaire français, qui ont accru les tensions sur le marché de l'électricité.

Cependant, certains pays ont plus souffert que d'autres de ce renchérissement des coûts, car ils s'approvisionnaient sur les marchés spot (court terme). En effet, les pays qui anticipaient leurs achats ont eux pu limiter les surcoûts.

Notons que l'Ibérie est parvenue à réduire sa facture de 18 %, grâce à une meilleure négociation de ses contrats, mais surtout grâce à la mise en service de ses panneaux photovoltaïques, qui ont permis au Groupe de consommer une énergie non seulement renouvelable, mais avec un coût final moindre, après investissement.

2.1.6 Énergie renouvelable

PART D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DANS LES CONSOMMATIONS DES PARTIES COMMUNES ET DESSERVIES

(périmètre courant)

Territoire	2022	2021	2020
France-Belgique	88 %	84 %	86 %
Italie	78 %	66 %	65 %
Scandinavie	99 %	96 %	97 %
Ibérie	91 %	88 %	93 %
Europe centrale et autres	75 %	71 %	67 %
Pays-Bas	83 %	82 %	100 %
Allemagne	53 %	53 %	49 %
TOTAL GROUPE	84 %	79 %	80 %

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.
Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

RÉPARTITION DES SOURCES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

(périmètre courant)

	France-Belgique	Italie	Scandinavie	Ibérie	Europe centrale et autres	Pays-Bas	Allemagne	Total Groupe	
Consommation d'électricité	Biocarburant	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
	Énergie hydroélectrique	63 %	0 %	100 %	25 %	18 %	0 %	10 %	36 %
	Énergie solaire photovoltaïque	6 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	29 %
	Énergie solaire thermique	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
	Énergie éolienne	31 %	0 %	0 %	75 %	31 %	100 %	0 %	25 %
	Biomasse ligneuse	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
	Autres	0 %	0 %	0 %	0 %	51 %	0 %	90 %	9 %
	TOTAL GÉNÉRAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Consommation de chaud urbain	Incinération des déchets	29 %	0 %	29 %	0 %	0 %	1 %	3 %	18 %
	Géothermie	5 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %
	Biomasse ligneuse	26 %	0 %	44 %	0 %	8 %	24 %	8 %	26 %
	Autres énergies renouvelables	1 %	0 %	22 %	0 %	0 %	0 %	0 %	7 %
	Biocarburant	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GÉNÉRAL	61 %	0 %	96 %	0 %	8 %	26 %	11 %	52 %
Consommation de froid urbain	Biocarburant	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
	Géothermie	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	14 %
	Énergie hydroélectrique	11 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	5 %
	Énergie solaire photovoltaïque	3 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	2 %
	Énergie solaire thermique	3 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	2 %
	Énergie éolienne	5 %	0 %	0 %	0 %	0 %	97 %	0 %	18 %
	Autres	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3 %	0 %	1 %
TOTAL GÉNÉRAL	23 %	0 %	100 %	0 %	0 %	100 %	0 %	42 %	
Consommation de gaz naturel	Biocarburant	82 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	33 %
	Autres	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
TOTAL GÉNÉRAL	82 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	33 %	
PART TOTALE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE	88 %	78 %	99 %	91 %	75 %	83 %	53 %	84 %	

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.
Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

La part de la consommation d'énergie d'origine renouvelable a augmenté pour atteindre 84 % en 2022, contre 79 % en 2021.

Cette hausse est principalement due à une progression :

- de la consommation d'électricité renouvelable en Italie (+ 16 %) et en Turquie (+ 9 %), et à l'atteinte de l'objectif Act for Good de 100 % d'électricité renouvelable dans tous les pays du Groupe ;
- de la consommation de gaz renouvelable en France (+ 23 %).

2.2 ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Cette section présente la totalité des émissions de gaz à effet de serre du Groupe. Le bilan carbone de Klépierre est présenté conformément au *GHG Protocol* et calculé à l'aide de la méthode Bilan Carbone®, mise au point par l'ADEME. Les facteurs d'émission sont mis à jour chaque année selon cette méthode. Le périmètre opérationnel des émissions de Klépierre se divise en trois, comme suit :

- Scope 1 : toutes les émissions de gaz à effet de serre directes. Au sein du portefeuille de Klépierre, cela désigne l'ensemble des consommations de gaz, de fioul domestique/gazole et de réfrigérants des équipements communs des centres, ainsi que les émissions liées aux véhicules de fonction ;
- Scope 2 : les émissions de gaz à effet de serre indirectes issues de la consommation d'électricité et de chaud et froid urbains dans les centres ;
- Scope 3 : les autres émissions produites en dehors du contrôle spécifique du Groupe. Elles sont réparties entre émissions avec levier direct et levier indirect. Les émissions avec levier indirect représentent la majeure partie des émissions de Scope 3 et proviennent principalement du transport des visiteurs et du

leasing aval. Les émissions avec levier direct comprennent les biens et services achetés, la consommation d'énergie non incluse dans les Scopes 1 et 2, l'élimination des déchets, les investissements, les migrations pendulaires, les déplacements professionnels et les immobilisations.

Chaque indicateur inclut une comparaison avec les données de 2021 et une répartition par territoire. Les données fournies ne sont pas corrigées des variations météorologiques.

En 2022, la méthode de calcul du bilan carbone a été améliorée afin de préciser les facteurs d'émission dans le cadre de l'approche market-based. Afin de refléter ce changement, nous avons exceptionnellement recalculé les émissions de gaz à effet de serre pour 2021 à périmètre courant comme constant, ce qui explique la raison pour laquelle les chiffres 2021 de cette année sont différents de ceux publiés l'an dernier. Pour rappel, les chiffres 2021 publiés dans le Document d'Enregistrement Universel étaient les suivants, à périmètre courant : Scopes 1 et 2 : 17 283 tonnes (*market-based*) ; Scope 3 : 983 098 tonnes (*location-based*).

2.2.1 Émissions de gaz à effet de serre directes et leur intensité (Scopes 1 et 2)

TOTAL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DIRECTES – LOCATION-BASED

(périmètre courant)

Indicateurs	Territoire	2022	2021	2020	Variation 2022/2021
Total des émissions du Scope 1 (en tCO ₂)	France-Belgique	3 446	2 784	3 089	+ 24 %
	Italie	5 898	5 244	5 026	+ 12 %
	Scandinavie	283	187	661	+ 51 %
	Ibérie	519	846	1 380	- 39 %
	Europe centrale et autres	1 041	593	832	+ 76 %
	Pays-Bas	-	4	-	- 100 %
	Allemagne	114	228	354	- 50 %
	TOTAL GROUPE	11 301	9 887	11 341	+ 14 %
Total des émissions du Scope 2 (en tCO ₂)	France-Belgique	4 165	3 871	4 115	+ 8 %
	Italie	20 725	19 471	20 933	+ 6 %
	Scandinavie	1 952	1 930	2 120	+ 1 %
	Ibérie	7 204	7 124	7 168	+ 1 %
	Europe centrale et autres	14 981	14 860	15 515	+ 1 %
	Pays-Bas	4 617	4 783	1 869	- 3 %
	Allemagne	4 905	4 407	4 696	+ 11 %
	TOTAL GROUPE	58 550	56 444	56 417	+ 4 %
Total des émissions des Scopes 1 et 2 (en tCO ₂)	France-Belgique	7 610	6 655	7 204	+ 14 %
	Italie	26 623	24 715	25 959	+ 8 %
	Scandinavie	2 236	2 117	2 780	+ 6 %
	Ibérie	7 723	7 970	8 548	- 3 %
	Europe centrale et autres	16 022	15 453	16 347	+ 4 %
	Pays-Bas	4 617	4 787	1 869	- 4 %
	Allemagne	5 019	4 635	5 050	+ 8 %
	TOTAL GROUPE	69 852	66 331	67 758	+ 5 %

Indicateurs EPRA : GHG-Dir-Abs ; GHG-Indir-Abs.

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ISSUES DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS – LOCATION-BASED

(périmètre courant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	2020	Variation 2022/2021
Intensité des Scopes 1 et 2 (en kgCO ₂ /m ²)	France-Belgique	5,6	4,9	5,2	+ 15 %
	Italie	37,0	34,3	35,8	+ 8 %
	Scandinavie	4,6	3,7	3,9	+ 25 %
	Ibérie	22,8	23,5	25,2	- 3 %
	Europe centrale et autres	37,3	34,2	35,2	+ 9 %
	Pays-Bas	21,1	21,9	20,8	- 4 %
	Allemagne	18,0	16,6	18,1	+ 8 %
	TOTAL GROUPE		18,3	16,8	16,9

Indicateur EPRA : GHG-Int-Abs.

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

TOTAL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DIRECTES – LOCATION-BASED

(périmètre constant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	Variation 2022/2021
Total des émissions du Scope 1 (en tCO ₂)	France-Belgique	3 446	2 784	+ 24 %
	Italie	5 898	5 244	+ 12 %
	Scandinavie	283	41	+ 597 %
	Ibérie	519	846	- 39 %
	Europe centrale et autres	1 041	560	+ 86 %
	Pays-Bas	-	4	- 100 %
	Allemagne	114	228	- 50 %
	TOTAL GROUPE		11 301	9 707
Total des émissions du Scope 2 (en tCO ₂)	France-Belgique	4 165	3 871	+ 8 %
	Italie	20 725	19 471	+ 6 %
	Scandinavie	1 952	1 875	+ 4 %
	Ibérie	7 204	7 124	+ 1 %
	Europe centrale et autres	14 981	14 456	+ 4 %
	Pays-Bas	4 617	4 783	- 3 %
	Allemagne	4 905	4 407	+ 11 %
	TOTAL GROUPE		58 550	55 985
Total des émissions des Scopes 1 et 2 (en tCO ₂)	France-Belgique	7 610	6 655	+ 14 %
	Italie	26 623	24 715	+ 8 %
	Scandinavie	2 236	1 915	+ 17 %
	Ibérie	7 723	7 970	- 3 %
	Europe centrale et autres	16 022	15 016	+ 7 %
	Pays-Bas	4 617	4 787	- 4 %
	Allemagne	5 019	4 635	+ 8 %
	TOTAL GROUPE		69 852	65 692

Indicateurs EPRA : GHG-Dir-LfL ; GHG-Indir-LfL.

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ISSUES DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS – LOCATION-BASED

(périmètre constant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	Variation 2022/2021
Intensité des Scopes 1 et 2 (en kgCO ₂ /m ²)	France-Belgique	5,6	4,9	+ 15 %
	Italie	37,0	34,3	+ 8 %
	Scandinavie	4,6	3,9	+ 17 %
	Ibérie	22,8	23,5	- 3 %
	Europe centrale et autres	37,3	35,0	+ 7 %
	Pays-Bas	21,1	21,9	- 4 %
	Allemagne	18,0	16,6	+ 8 %
	TOTAL GROUPE		18,3	17,2

Indicateur EPRA : GHG-Int-LfL.

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.
Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

Selon la méthode location-based, l'empreinte carbone du Groupe (Scopes 1 et 2) a augmenté de 8 % en termes absolus et de 6 % en termes d'intensité (périmètre constant) ; des résultats qui concordent avec les hausses de la consommation d'énergie (du même ordre).

2.2.2 Émissions de gaz à effet de serre directes et leur intensité (Scopes 1 et 2)

TOTAL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DIRECTES – MARKET-BASED

(périmètre courant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	2020	Variation 2022/2021
Total des émissions du Scope 1 (en tCO ₂)	France-Belgique	1 275	1 182	1 416	+ 8 %
	Italie	5 881	5 244	5 026	+ 12 %
	Scandinavie	283	187	661	+ 51 %
	Ibérie	519	846	1 380	- 39 %
	Europe centrale et autres	1 041	593	832	+ 76 %
	Pays-Bas	0	4	0	- 100 %
	Allemagne	114	228	354	- 50 %
	TOTAL GROUPE		9 113	8 284	9 668
Total des émissions du Scope 2 (en tCO ₂)	France-Belgique	1 950	1 631	1 189	+ 20 %
	Italie	0	4 674	5 064	- 100 %
	Scandinavie	503	497	558	+ 1 %
	Ibérie	0	0	0	0 %
	Europe centrale et autres	1 903	7 785	3 868	- 76 %
	Pays-Bas	253	351	48	- 28 %
	Allemagne	462	460	487	0 %
	TOTAL GROUPE		5 071	15 397	11 215
Total des émissions des Scopes 1 et 2 (en tCO ₂)	France-Belgique	3 225	2 813	2 606	+ 15 %
	Italie	5 881	9 918	10 090	- 41 %
	Scandinavie	786	684	1 219	+ 15 %
	Ibérie	519	846	1 380	- 39 %
	Europe centrale et autres	2 945	8 378	4 700	- 65 %
	Pays-Bas	253	354	48	- 29 %
	Allemagne	575	688	841	- 16 %
	TOTAL GROUPE		14 184	23 681	20 883

Indicateurs EPRA : GHG-Dir-Abs ; GHG-Indir-Abs.

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.
Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ISSUES DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS – MARKET-BASED

(périmètre courant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	2020	Variation 2022/2021
Intensité des Scopes 1 et 2 (en kgCO ₂ /m ²)	France-Belgique	2,4	2,1	1,9	+ 15 %
	Italie	8,2	13,8	13,9	- 41 %
	Scandinavie	1,6	1,2	1,7	+ 35 %
	Ibérie	1,5	2,5	4,1	- 39 %
	Europe centrale et autres	6,9	18,6	10,1	- 63 %
	Pays-Bas	1,2	1,6	0,5	- 29 %
	Allemagne	2,1	2,5	3,0	- 16 %
	TOTAL GROUPE		3,7	6,0	5,2

Indicateur EPRA : GHG-Int-Abs.

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.
Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

TOTAL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DIRECTES – MARKET-BASED

(périmètre constant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	Variation 2022/2021
Total des émissions du Scope 1 (en tCO ₂)	France-Belgique	1 275	1 182	+ 8 %
	Italie	5 881	5 244	+ 12 %
	Scandinavie	283	41	+ 597 %
	Ibérie	519	846	- 39 %
	Europe centrale et autres	1 041	560	+ 86 %
	Pays-Bas	0	4	- 100 %
	Allemagne	114	228	- 50 %
TOTAL GROUPE		9 113	8 105	+ 12 %
Total des émissions du Scope 2 (en tCO ₂)	France-Belgique	1 950	1 631	+ 20 %
	Italie	0	4 674	- 100 %
	Scandinavie	503	497	+ 1 %
	Ibérie	0	0	+ 0 %
	Europe centrale et autres	1 903	7 330	- 74 %
	Pays-Bas	253	351	- 28 %
	Allemagne	462	460	0 %
TOTAL GROUPE		5 071	14 943	- 66 %
Total des émissions des Scopes 1 et 2 (en tCO ₂)	France-Belgique	3 225	2 813	+ 15 %
	Italie	5 881	9 918	- 41 %
	Scandinavie	786	537	+ 46 %
	Ibérie	519	846	- 39 %
	Europe centrale et autres	2 945	7 891	- 63 %
	Pays-Bas	253	354	- 29 %
	Allemagne	575	688	- 16 %
TOTAL GROUPE		14 184	23 048	- 38 %

Indicateurs EPRA : GHG-Dir-LfL ; GHG-Indir-LfL.

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.
Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ISSUES DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS – MARKET-BASED

(périmètre constant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	Variation 2022/2021
Intensité des Scopes 1 et 2 (en kgCO ₂ /m ²)	France-Belgique	2,4	2,1	+ 15 %
	Italie	8,2	13,8	- 41 %
	Scandinavie	1,6	1,1	+ 46 %
	Ibérie	1,5	2,5	- 39 %
	Europe centrale et autres	6,9	18,4	- 63 %
	Pays-Bas	1,2	1,6	- 29 %
	Allemagne	2,1	2,5	- 16 %
	TOTAL GROUPE		3,7	6,0

Indicateur EPRA : GHG-Int-LfL.

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.
Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

Selon la méthode market-based, l'empreinte carbone du Groupe (Scopes 1 et 2) a diminué de 38 % à la fois en valeur absolue et en termes d'intensité. Cette baisse significative s'explique par des efforts substantiels en matière d'approvisionnement. De nombreux pays ont poursuivi la renégociation de leurs contrats d'approvisionnement en énergie pour se tourner vers les énergies renouvelables là où ils ne l'avaient pas encore fait, les principaux concernés étant l'Italie (- 4 037 tCO₂) et en Europe centrale et autres (- 5 433 tCO₂) notamment en Turquie pour l'approvisionnement en électricité.

On observe une légère hausse des émissions de réfrigérants, dont les fuites sont à l'origine d'une part significative des émissions de gaz à effet de serre du Scope 1, principalement en Italie, mais aussi en France et en Turquie.

En 2022, le portefeuille de Klépierre est parvenu à réaliser une performance exceptionnelle de 3,7 kgCO₂e/m² en moyenne, soit une baisse de 89 % par rapport à 2013. Le Groupe est ainsi en bonne voie dans sa transition vers un portefeuille net zéro carbone à horizon 2030.

2.2.3 Émissions de gaz à effet de serre indirectes (Scope 3)

TOTAL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE INDIRECTES – LOCATION-BASED

(Périmètre courant)

En tCO ₂ e	Scope 3 avec levier direct							Scope 3 avec levier indirect				Total Scope 3
	Consommation d'énergie non incluse dans les Scopes 1 et 2	Déchets	Immobilisations	Achats de biens et services	Déplacements professionnels	Investissements	Migrations pendulaires	Total du levier direct	Transport des visiteurs	Leasing aval	Total du levier indirect	
France-Belgique	1 492	5 493	535	21 733	579	5 762	3 048	38 642	4 29 774	1 416	431 190	469 832
Italie	5 685	1 347	39	535	0	28 949	159	36 716	407 570	5 804	413,373	450 089
Scandinavie	468	1 018	114	0	0	0	131	1 731	51 837	422	52,259	53 990
Ibérie	1 759	1 749	28	2 998	0	0	167	6 700	108 288	7 916	116,204	122 904
Europe centrale et autres	4 091	1 099	35	3 382	0	0	77	8 684	70 949	58 230	129,179	137 863
Pays-Bas	775	608	20	0	0	0	87	1 491	22 498	46 075	68,573	70 063
Allemagne	938	111	16	1 634	0	0	43	2 743	20 271	24	20,295	23 037
TOTAL GROUPE (2022)	15 209	11 426	786	30 283	579	34 711	3 713	96 707	1 111 186	119 886	1 231 072	1 327 778
TOTAL GROUPE (2021)	14 261	7 776	505	32,653	210	10,562	1 067	62 440	812 000	96,985	1 064,037	1 126 477
Variation 2022/2021	7 %	47 %	56 %	- 7 %	176 %	229 %	248 %	55 %	37 %	24 %	16 %	18 %

TOTAL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE INDIRECTES – LOCATION-BASED

(périmètre courant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	2020	Variation 2022/2021
Scope 3 avec levier direct (en tCO ₂)	France-Belgique	38 642	24 524	32 260	+ 58 %
	Italie	36 716	12 086	8 229	+ 204 %
	Scandinavie	1 731	6 749	7 915	- 74 %
	Ibérie	6 700	11 438	6 517	- 41 %
	Europe centrale et autres	8 684	7 158	8 677	+ 21 %
	Pays-Bas	1 491	3 429	1 810	- 57 %
	Allemagne	2 743	2 629	3 493	+ 4 %
	TOTAL GROUPE		96 707	68 014	68 902
Scope 3 avec levier indirect (en tCO ₂)	France-Belgique	431 190	341 673	415 692	+ 26 %
	Italie	413 373	264 432	318 728	+ 56 %
	Scandinavie	52 259	59 459	93 975	- 12 %
	Ibérie	116 204	96 775	108 934	+ 20 %
	Europe centrale et autres	129 179	86 812	100 096	+ 49 %
	Pays-Bas	68 573	57 619	55 258	+ 19 %
	Allemagne	20 295	14 504	23 577	+ 40 %
	TOTAL GROUPE		1 231 072	921 274	1 116 260
Total des émissions du Scope 3 (en tCO ₂)	France-Belgique	469 832	366 198	447 952	+ 28 %
	Italie	450 089	276 518	326 957	+ 63 %
	Scandinavie	53 990	66 208	101 891	- 18 %
	Ibérie	122 904	108 213	115 452	+ 14 %
	Europe centrale et autres	137 863	93 970	108 773	+ 47 %
	Pays-Bas	70 063	61 048	57 067	+ 15 %
	Allemagne	23 037	17 133	27 070	+ 34 %
	TOTAL GROUPE		1 327 778	989 288	1 185 162

Indicateur EPRA : GHG-Indir-Abs.

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

TOTAL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE INDIRECTES – LOCATION-BASED

(périmètre constant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	Variation 2022/2021
Scope 3 avec levier direct (en tCO ₂)	France-Belgique	32 880	24 821	+ 32 %
	Italie	7 767	12 297	- 37 %
	Scandinavie	1 731	6 754	- 74 %
	Ibérie	6 700	11 454	- 41 %
	Europe centrale et autres	8 684	7 164	+ 21 %
	Pays-Bas	1 491	3 457	- 57 %
	Allemagne	2 743	2 629	+ 4 %
	TOTAL GROUPE	61 996	68 576	- 10 %
Scope 3 avec levier indirect (en tCO ₂)	France-Belgique	431 190	338 672	+ 27 %
	Italie	413 373	264 368	+ 56 %
	Scandinavie	52 259	59 459	- 12 %
	Ibérie	116 204	96 777	+ 20 %
	Europe centrale et autres	129 179	83 124	+ 55 %
	Pays-Bas	68 573	57 619	+ 19 %
	Allemagne	20 295	14 504	+ 40 %
	TOTAL GROUPE	1 231 072	914 522	+ 35 %
Total des émissions du Scope 3 (en tCO ₂)	France-Belgique	464 070	363 493	+ 28 %
	Italie	421 140	276 664	+ 52 %
	Scandinavie	53 990	66 213	- 18 %
	Ibérie	122 904	108 230	+ 14 %
	Europe centrale et autres	137 863	90 288	+ 53 %
	Pays-Bas	70 063	61 077	+ 15 %
	Allemagne	23 037	17 133	+ 34 %
	TOTAL GROUPE	1 293 068	983 098	+ 32 %

Indicateur EPRA : GHG-Indir-LfL.

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

En 2022, la part du Scope 3 sur laquelle le Groupe a un levier direct a augmenté de 42 % en périmètre courant, principalement en raison de projets de développement en France et en Italie courant 2022.

Par ailleurs, l'augmentation de 35 % observée dans la part du Scope 3 avec levier indirect (périmètre constant) est liée à un retour de la fréquentation et de l'activité des enseignes aux niveaux antérieurs à la pandémie. Ces deux facteurs, en hausse significative en 2022 par rapport à 2021 ont conduit à une augmentation corrélée des émissions de gaz à effet de serre générées par le transport des visiteurs et des émissions de gaz à effet de serre générées par la consommation d'énergie des magasins.

2.3 EAU

Cette section examine la consommation totale d'eau des centres commerciaux, y compris dans les parties communes, installations, espaces loués, espaces verts, tours de refroidissement et sièges sociaux, à condition que ces éléments se trouvent au sein du centre. Elle comprend également les volumes de consommation d'eau pompée et d'eau réutilisée (y compris l'eau de pluie, les eaux usées et les eaux issues de nappes).

2.3.1 Consommation totale d'eau

CONSOMMATION TOTALE D'EAU (en m³)

(périmètre courant)

Territoire	2022	2021	2020	Variation 2022/2021
France-Belgique	896 378	666 459	867 598	+ 34 %
Italie	895 998	795 672	975 006	+ 13 %
Scandinavie	211 459	148 333	273 887	+ 43 %
Ibérie	315 820	253 029	251 977	+ 25 %
Europe centrale et autres	415 603	306 957	381 444	+ 35 %
Pays-Bas	36 867	28 853	43 287	+ 28 %
Allemagne	96 765	62 134	90 606	+ 56 %
TOTAL GROUPE	2 868 891	2 261 435	2 883 805	+ 27 %

Périmètre courant (122/126) : 110/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés (hormis les centres commerciaux grecs).

Taux de couverture : 99,6 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

CONSOMMATION TOTALE D'EAU (en m³)

(périmètre constant)

Territoire	2022	2021	Variation 2022/2021
France-Belgique	896 378	666 472	+ 34 %
Italie	895 998	795 672	+ 13 %
Scandinavie	211 459	179 537	+ 18 %
Ibérie	315 820	253 029	+ 25 %
Europe centrale et autres	415 603	300 095	+ 38 %
Pays-Bas	36 867	28 853	+ 28 %
Allemagne	96 765	62 164	+ 56 %
TOTAL GROUPE	2 868 891	2 285 821	+ 26 %

Périmètre courant (122/126) : 110/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés (hormis les centres commerciaux grecs).

Taux de couverture : 99,6 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

En 2022, la consommation d'eau du Groupe a augmenté de 27 % pour atteindre près de 2,9 millions m³. Cette progression tient à deux facteurs principaux :

- la retour à la normale, qui a entraîné une hausse de la fréquentation globale des centres commerciaux de 33 %, mais aussi la réouverture des commerces (notamment pour les locataires avec une consommation d'eau élevée : espaces de restauration, salles de sport, etc.) ; et

- les conditions climatiques : l'été 2022 a été plus chaud que d'habitude, ce qui a entraîné une augmentation des besoins en climatisation et donc de l'eau nécessaire aux tours aéroréfrigérées.

Cependant, tous les pays du Groupe utilisent moins d'eau qu'en 2019 (dernière année comparable).

2.3.2 Intensité de consommation totale d'eau

INTENSITÉ DE CONSOMMATION D'EAU TOTALE DES BÂTIMENTS (en l/visite)

(périmètre courant)

Territoire	2022	2021	2020	Variation 2022/2021
France-Belgique	3,3	3,2	3,4	4 %
Italie	7,0	7,9	8,3	- 12 %
Scandinavie	3,6	4,0	3,7	- 10 %
Ibérie	3,7	3,8	3,5	- 4 %
Europe centrale et autres	6,4	6,8	6,3	- 6 %
Pays-Bas	0,9	1,1	1,2	- 20 %
Allemagne	4,3	3,9	3,5	10 %
TOTAL GROUPE	4,2	4,4	4,3	- 5,1 %

Périmètre courant (122/126) : 110/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés (hormis les centres commerciaux grecs).

Taux de couverture : 99,6 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

INTENSITÉ DE CONSOMMATION D'EAU TOTALE DES BÂTIMENTS (en l/visite)

(périmètre constant)

Territoire	2022	2021	Variation 2022/2021
France-Belgique	3,3	3,2	+ 4 %
Italie	7,0	7,9	- 12 %
Scandinavie	3,6	3,8	- 6 %
Ibérie	3,7	3,8	- 4 %
Europe centrale et autres	6,4	6,8	- 6 %
Pays-Bas	0,9	1,1	- 20 %
Allemagne	4,3	3,9	+ 10 %
TOTAL GROUPE	4,2	4,4	- 5 %

Périmètre courant (122/126) : 110/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés (hormis les centres commerciaux grecs).

Taux de couverture : 99,6 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

L'intensité de consommation d'eau à l'échelle du Groupe a légèrement baissé par rapport à 2020 (- 5 %, périmètre courant), à 4,2 litres par visite. Ce résultat témoigne d'une augmentation de la consommation totale d'eau (+ 26 %, périmètre constant) inférieure à celle de la hausse de la fréquentation totale des centres commerciaux en 2022 (+ 33 %).

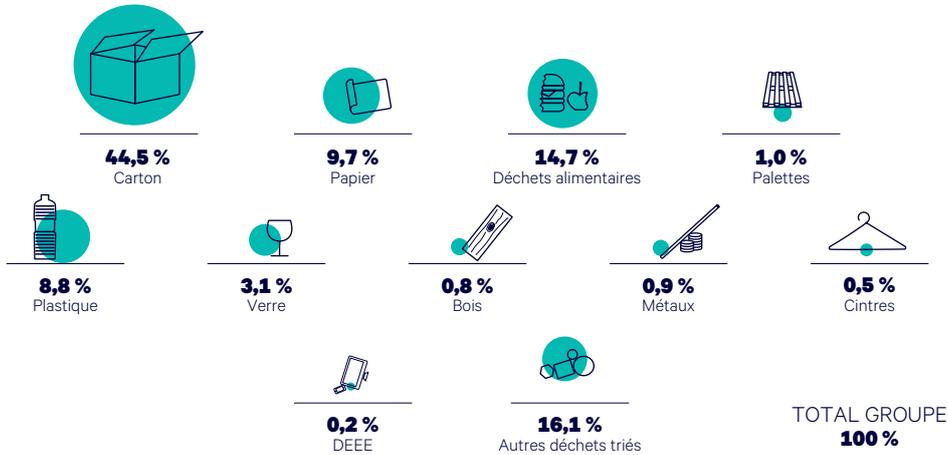
2.4 DÉCHETS

Fin 2017, le Groupe a défini des indicateurs clés de performance à l'horizon 2022 dans le but de réduire le volume de déchets envoyés en décharge et d'augmenter ainsi le volume de déchets triés, récupérés et recyclés. Les déchets pris en compte dans ces indicateurs incluent l'ensemble des déchets opérationnels produits par les enseignes et dans les parties communes. Les déchets valorisés comprennent tous les déchets opérationnels des enseignes et des parties communes utilisés à l'une des fins

suivantes : « recyclage », « réutilisation », « compostage », ou « autre méthode de valorisation ». Les déchets valorisés énergétiquement sont les déchets utilisés à des fins d'« incinération avec valorisation énergétique », de « méthanisation », ou dans le cadre d'une « autre méthode de valorisation énergétique ». Les déchets non valorisés incluent tous les déchets opérationnels des enseignes et des parties communes utilisés à l'une des fins suivantes : « incinération sans valorisation énergétique » ou « envoi en décharge ».

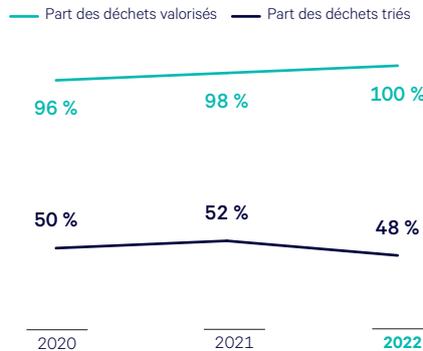
2.4.1 Types de déchets

(périmètre courant)



À l'échelle du Groupe, le carton, le papier et les déchets alimentaires demeurent les trois catégories de déchets avec le plus important tonnage trié sur site, soit plus des deux tiers du total des déchets produits.

2.4.2 Destination des déchets



POIDS TOTAL DES DÉCHETS PAR MODE D'ÉLIMINATION

(périmètre courant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	2020
Poids total des déchets par mode d'élimination (en tonnes)	France-Belgique	22 372	15 277	19 833
	Italie	7 046	7 266	9 132
	Scandinavie	6 156	4 431	8 983
	Ibérie	4 710	7 729	7 910
	Europe centrale et autres	2 466	3 577	4 497
	Pays-Bas	2 702	1 877	2 624
	Allemagne	685	520	773
	TOTAL GROUPE		46 137	40 677
Recyclage (en %)	France-Belgique	29 %	35 %	32 %
	Italie	48 %	49 %	46 %
	Scandinavie	40 %	44 %	43 %
	Ibérie	62 %	40 %	35 %
	Europe centrale et autres	46 %	40 %	38 %
	Pays-Bas	29 %	26 %	25 %
	Allemagne	36 %	39 %	34 %
	TOTAL GROUPE		38 %	39 %
Réutilisation (en %)	France-Belgique	0 %	0 %	0 %
	Italie	0 %	0 %	0 %
	Scandinavie	0 %	0 %	0 %
	Ibérie	0 %	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	4 %	2 %	1 %
	Pays-Bas	0 %	1 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		0,4 %	0,4 %
Autre méthode de valorisation (en %)	France-Belgique	0 %	0 %	0 %
	Italie	0 %	4 %	5 %
	Scandinavie	1 %	1 %	1 %
	Ibérie	1 %	2 %	2 %
	Europe centrale et autres	5 %	3 %	3 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	14 %	13 %	11 %
	TOTAL GROUPE		1 %	2 %
Compostage (en %)	France-Belgique	0 %	0 %	0 %
	Italie	11 %	7 %	10 %
	Scandinavie	6 %	6 %	5 %
	Ibérie	9 %	5 %	6 %
	Europe centrale et autres	4 %	1 %	2 %
	Pays-Bas	4 %	3 %	2 %
	Allemagne	0 %	0 %	7 %
	TOTAL GROUPE		4 %	3 %
Méthanisation (en %)	France-Belgique	3 %	2 %	4 %
	Italie	0 %	0 %	0 %
	Scandinavie	11 %	6 %	8 %
	Ibérie	0 %	9 %	6 %
	Europe centrale et autres	0 %	0 %	0 %
	Pays-Bas	7 %	0 %	0 %
	Allemagne	6 %	4 %	1 %
	TOTAL GROUPE		3 %	3 %
Incinération avec valorisation énergétique (en %)	France-Belgique	66 %	59 %	60 %
	Italie	28 %	26 %	12 %
	Scandinavie	44 %	42 %	42 %
	Ibérie	20 %	16 %	18 %
	Europe centrale et autres	40 %	16 %	16 %
	Pays-Bas	61 %	70 %	72 %
	Allemagne	44 %	43 %	47 %
	TOTAL GROUPE		51 %	40 %

Indicateur	Territoire	2022	2021	2020
Autre méthode de valorisation énergétique (en %)	France-Belgique	1 %	0 %	2 %
	Italie	12 %	13 %	14 %
	Scandinavie	0 %	0 %	0 %
	Ibérie	8 %	8 %	11 %
	Europe centrale et autres	1 %	1 %	2 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	2 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		3 %	4 %
Incinération sans valorisation énergétique (en %)	France-Belgique	0 %	0 %	0 %
	Italie	0 %	0 %	0 %
	Scandinavie	0 %	0 %	0 %
	Ibérie	0 %	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	0 %	0 %	0 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		0 %	0 %
Envoi en décharge (en %)	France-Belgique	0 %	2 %	1 %
	Italie	0 %	1 %	12 %
	Scandinavie	0 %	0 %	0 %
	Ibérie	0 %	20 %	22 %
	Europe centrale et autres	0 %	37 %	38 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		0 %	8 %

Indicateur EPRA : Waste-Abs.

Périmètre courant (89/126) : 78/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 4/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.
Taux de couverture : 78,5 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

POIDS TOTAL DES DÉCHETS PAR MODE D'ÉLIMINATION

(périmètre constant)

Indicateur	Territoire	2022	2021
Poids total des déchets par mode d'élimination (en tonnes)	France-Belgique	22 372	14 765
	Italie	7 046	5 383
	Scandinavie	6 156	4 835
	Ibérie	4 710	2 341
	Europe centrale et autres	2 466	1 628
	Pays-Bas	2 702	1 877
	Allemagne	685	520
	TOTAL GROUPE		46 137
Recyclage (en %)	France-Belgique	29 %	34 %
	Italie	48 %	53 %
	Scandinavie	40 %	38 %
	Ibérie	62 %	49 %
	Europe centrale et autres	46 %	53 %
	Pays-Bas	29 %	28 %
	Allemagne	36 %	39 %
	TOTAL GROUPE		38 %
Réutilisation (en %)	France-Belgique	0 %	0 %
	Italie	0 %	0 %
	Scandinavie	0 %	0 %
	Ibérie	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	4 %	4 %
	Pays-Bas	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		0,4 %
Autre méthode de valorisation (en %)	France-Belgique	0 %	0 %
	Italie	0 %	0 %
	Scandinavie	1 %	1 %
	Ibérie	1 %	1 %
	Europe centrale et autres	5 %	2 %
	Pays-Bas	0 %	0 %
	Allemagne	14 %	13 %
	TOTAL GROUPE		1 %
Compostage (en %)	France-Belgique	0 %	0 %
	Italie	11 %	8 %
	Scandinavie	6 %	6 %
	Ibérie	9 %	13 %
	Europe centrale et autres	4 %	3 %
	Pays-Bas	4 %	3 %
	Allemagne	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		4 %
Méthanisation (en %)	France-Belgique	3 %	2 %
	Italie	0 %	0 %
	Scandinavie	11 %	13 %
	Ibérie	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	0 %	0 %
	Pays-Bas	7 %	3 %
	Allemagne	6 %	4 %
	TOTAL GROUPE		3 %
Incinération avec valorisation énergétique (en %)	France-Belgique	66 %	60 %
	Italie	28 %	29 %
	Scandinavie	44 %	43 %
	Ibérie	20 %	31 %
	Europe centrale et autres	40 %	36 %
	Pays-Bas	61 %	65 %
	Allemagne	44 %	43 %
	TOTAL GROUPE		51 %

Indicateur	Territoire	2022	2021
Autre méthode de valorisation énergétique (en %)	France-Belgique	1 %	0 %
	Italie	12 %	9 %
	Scandinavie	0 %	0 %
	Ibérie	8 %	7 %
	Europe centrale et autres	1 %	2 %
	Pays-Bas	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE	3 %	2 %
Incinération sans valorisation énergétique (en %)	France-Belgique	0 %	0 %
	Italie	0 %	0 %
	Scandinavie	0 %	0 %
	Ibérie	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	0 %	0 %
	Pays-Bas	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE	0 %	0 %
Envoi en décharge (en %)	France-Belgique	0 %	1 %
	Italie	0 %	0 %
	Scandinavie	0 %	0 %
	Ibérie	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	0 %	0 %
	Pays-Bas	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE	0 %	1 %

Indicateur EPRA : Waste-LfL

Périmètre courant (89/126) : 78/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 4/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 78,5 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

Le retour à la normale dans l'exploitation des actifs du Groupe et l'accroissement de la fréquentation qui en a découlé ont entraîné une augmentation globale du volume de déchets produits.

PART DES DÉCHETS VALORISÉS

(périmètre courant)

Territoire	2022	2021	2020
France-Belgique	100 %	98 %	98 %
Italie	100 %	99 %	99 %
Scandinavie	100 %	100 %	100 %
Ibérie	100 %	93 %	90 %
Europe centrale et autres	100 %	100 %	100 %
Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
Allemagne	100 %	100 %	100 %
TOTAL GROUPE	100 %	98 %	98 %

Périmètre courant (89/126) : 78/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 4/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 78,5 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

PART DES DÉCHETS VALORISÉS

(périmètre constant)

Territoire	2022	2021
France-Belgique	100 %	98 %
Italie	100 %	97 %
Scandinavie	100 %	100 %
Ibérie	100 %	93 %
Europe centrale et autres	100 %	100 %
Pays-Bas	100 %	100 %
Allemagne	100 %	100 %
TOTAL GROUPE	100 %	98 %

Périmètre courant (89/126) : 78/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 4/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 78,5 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

En 2022, la part des déchets valorisés a une nouvelle fois progressé de deux points (périmètre constant), résultat d'un effort continu, aux côtés des locataires concernant la qualité du tri sur site, et aux côtés des prestataires qui progressent sur les exutoires de destination finale des déchets collectés dans les centres.

2.5 MOBILITÉ

Klépierre est attentive aux habitudes de mobilité au sein de ses centres et porte une attention particulière à la part des centres accessibles en transports en commun et à ceux qui sont équipés de bornes de recharge pour véhicules électriques. Le Groupe suit également l'accessibilité à vélo de ses centres ainsi que les tendances annuelles des modes de transport des visiteurs.

2.5.1 Modes de transport des visiteurs

MODES DE TRANSPORT DES VISITEURS

(périmètre courant)

Territoire	Voiture	Transports en commun	Moyens de mobilité douce
France-Belgique	64 %	20 %	16 %
Italie	91 %	4 %	4 %
Scandinavie	47 %	35 %	18 %
Ibérie	63 %	20 %	17 %
Europe centrale et autres	42 %	29 %	28 %
Pays-Bas	43 %	29 %	29 %
Allemagne	37 %	37 %	26 %
TOTAL GROUPE	66 %	19 %	15 %

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.
Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

En 2022, la part de visiteurs se rendant dans les centres en voiture est restée stable (66 %) et le nombre de clients utilisant les transports en commun a encore augmenté (en hausse de trois points de pourcentage), au détriment de la mobilité douce (en diminution de quatre points de pourcentage). Deux facteurs

principaux peuvent expliquer ces résultats : d'un côté, les efforts constants du Groupe pour garantir un accès à ses centres en transports en commun, et de l'autre, le retour à un usage normal des transports en commun à l'issue de la crise sanitaire.

2.5.2 Services de mobilité spécifiques

PART DU PORTEFEUILLE DOTÉ DE SERVICES DE MOBILITÉ SPÉCIFIQUES

(périmètre courant)

Territoire	Accessibilité par les transports en commun	Emplacements réservés aux cyclistes	Bornes de recharge pour véhicules électriques*
France-Belgique	100 %	100 %	100 %
Italie	100 %	100 %	100 %
Scandinavie	100 %	100 %	100 %
Ibérie	100 %	100 %	100 %
Europe centrale et autres	100 %	87 %	100 %
Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
Allemagne	100 %	100 %	100 %
TOTAL GROUPE	100 %	99 %	100 %

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

* Périmètre (69/126) : 64/111 centres commerciaux détenus et gérés + 0/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 79,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

L'an dernier, le Groupe a atteint l'objectif qu'il s'était fixé pour 2022 de faire en sorte que l'ensemble de ses actifs européens soient accessibles en transports en commun, grâce à d'importants efforts de collaboration avec les municipalités locales en vue d'adapter les lignes de transport locales ou, lorsque cela n'était pas possible, grâce à la mise en place de son propre service de navettes privées.

En outre, Klépierre a réalisé son autre objectif 2022 d'équiper 100 % de ses parkings avec des bornes de recharge pour véhicules électriques, grâce à une augmentation de 28 % par rapport à l'an dernier.

2.6 CERTIFICATIONS

Cette section présente de manière exhaustive les certifications visées par le Groupe, qui contribuent à l'atteinte de son objectif : obtenir une certification développement durable pour 100 % des centres en 2022. Pour en savoir plus sur cet objectif, se reporter à la section 3.2.3 du Document d'enregistrement universel 2022 de Klépierre.

Afin de favoriser la certification de chaque actif européen, Klépierre a signé un contrat en 2019 pour le déploiement d'une « approche portefeuille » BREEAM In-Use qui couvre l'ensemble de son patrimoine. Grâce à cette nouvelle approche, la totalité du patrimoine du Groupe a obtenu une certification BREEAM In-Use (partie 1), et 67 % des centres ont obtenu une certification BREEAM In-Use (partie 2).

En outre, des certifications ISO 14001, ISO 50001 ou de performance énergétique sont également présentes au sein du portefeuille, et sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Pour de plus amples informations sur la performance de Klépierre au regard de ses autres objectifs de certification développement durable dans le cadre de ses projets de développement, voir la section 3.2.3 du Document d'enregistrement universel 2022 de Klépierre.

2.6.1 Nombre total de certifications développement durable

PART DES CENTRES DOTÉE D'UNE CERTIFICATION DÉVELOPPEMENT DURABLE ^(a)

(périmètre courant)

Territoire	Nombre d'actifs	Part en valeur totale
France-Belgique	49	100 %
Italie	31	100 %
Scandinavie	10	100 %
Ibérie	10	100 %
Europe centrale et autres	13	100 %
Pays-Bas	4	100 %
Allemagne	5	100 %
TOTAL GROUPE	122	100 %

(a) Certifications de développement durable : BREEAM In-Use, ISO 14001 et/ou ISO 50001.

Indicateur EPRA : Cert-Tot.

Périmètre (122/126) : 110/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés (hormis les centres commerciaux grecs).

Taux de couverture : 98,8 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

PART DES CENTRES DOTÉE D'UNE CERTIFICATION DÉVELOPPEMENT DURABLE ^(a)

(périmètre constant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	Variation 2022/2021
Part en valeur	France-Belgique	100 %	100 %	0 %
	Italie	100 %	100 %	0 %
	Scandinavie	100 %	100 %	0 %
	Ibérie	100 %	100 %	0 %
	Europe centrale et autres	100 %	100 %	0 %
	Pays-Bas	100 %	100 %	0 %
	Allemagne	100 %	100 %	0 %
	TOTAL GROUPE	100 %	100 %	0 %
Part en nombre de centres	France-Belgique	100 %	100 %	0 %
	Italie	100 %	100 %	0 %
	Scandinavie	100 %	100 %	0 %
	Ibérie	100 %	100 %	0 %
	Europe centrale et autres	100 %	100 %	0 %
	Pays-Bas	100 %	100 %	0 %
	Allemagne	100 %	100 %	0 %
	TOTAL GROUPE	100 %	100 %	0 %
Part en surface	France-Belgique	100 %	100 %	0 %
	Italie	100 %	100 %	0 %
	Scandinavie	100 %	100 %	0 %
	Ibérie	100 %	100 %	0 %
	Europe centrale et autres	100 %	100 %	0 %
	Pays-Bas	100 %	100 %	0 %
	Allemagne	100 %	100 %	0 %
	TOTAL GROUPE	100 %	100 %	0 %

(a) Certifications de développement durable : BREEAM In-Use, ISO 14001 et/ou ISO 50001.

Indicateur EPRA : Cert-Tot.

Périmètre (122/126) : 110/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés (hormis les centres commerciaux grecs).

Taux de couverture : 98,8 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

Depuis 2019, tous les actifs du portefeuille de Klépierre ont reçu une certification développement durable. Pour ce faire, le Groupe a conclu il y a trois ans un partenariat innovant avec le Building Research Establishment (BRE), visant à mettre en œuvre une approche BREEAM In-Use qui couvre l'ensemble de son patrimoine.

2.6.2 Certification BREEAM In-Use : partie 1

RÉPARTITION DES CERTIFICATIONS BREEAM IN-USE (PARTIE 1) PAR VALEUR

(périmètre courant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	2020
Mention Pass	France-Belgique	0 %	0 %	0 %
	Italie	0 %	0 %	0 %
	Scandinavie	0 %	0 %	0 %
	Ibérie	0 %	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	0 %	0 %	0 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE	0 %	0 %	0 %
Mention Good	France-Belgique	10 %	4 %	4 %
	Italie	1 %	1 %	1 %
	Scandinavie	0 %	0 %	0 %
	Ibérie	0 %	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	4 %	0 %	0 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	68 %	68 %	68 %
	TOTAL GROUPE	8 %	5 %	5 %
Mention Very Good	France-Belgique	75 %	81 %	81 %
	Italie	85 %	99 %	99 %
	Scandinavie	73 %	60 %	73 %
	Ibérie	100 %	100 %	100 %
	Europe centrale et autres	1 %	6 %	6 %
	Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
	Allemagne	32 %	32 %	32 %
	TOTAL GROUPE	75 %	79 %	80 %
Mention Excellent	France-Belgique	14 %	14 %	14 %
	Italie	13 %	0 %	0 %
	Scandinavie	27 %	40 %	27 %
	Ibérie	0 %	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	95 %	94 %	94 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE	18 %	16 %	15 %

Indicateur EPRA : Cert-Tot.

Périmètre (122/126) : 110/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés (hormis les centres commerciaux grecs).

Taux de couverture : 98,8 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

RÉPARTITION DES CERTIFICATIONS BREEAM IN-USE (PARTIE 1) PAR NOMBRE DE CENTRES

(périmètre courant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	2020
Mention Pass	France-Belgique	1 %	0 %	2 %
	Italie	0 %	0 %	0 %
	Scandinavie	0 %	0 %	0 %
	Ibérie	0 %	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	0 %	0 %	0 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		1 %	1 %
Mention Good	France-Belgique	8 %	6 %	19 %
	Italie	1 %	1 %	3 %
	Scandinavie	0 %	0 %	0 %
	Ibérie	1 %	1 %	10 %
	Europe centrale et autres	1 %	0 %	0 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	3 %	3 %	80 %
	TOTAL GROUPE		14 %	10 %
Mention Very Good	France-Belgique	29 %	31 %	74 %
	Italie	24 %	25 %	97 %
	Scandinavie	6 %	5 %	78 %
	Ibérie	7 %	7 %	90 %
	Europe centrale et autres	1 %	2 %	21 %
	Pays-Bas	3 %	3 %	100 %
	Allemagne	1 %	1 %	20 %
	TOTAL GROUPE		70 %	75 %
Mention Excellent	France-Belgique	2 %	2 %	6 %
	Italie	1 %	0 %	0 %
	Scandinavie	2 %	2 %	22 %
	Ibérie	0 %	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	9 %	9 %	79 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		17 %	14 %

Indicateur EPRA : Cert-Tot.

Périmètre (122/126) : 110/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés (hormis les centres commerciaux grecs).

Taux de couverture : 98,8 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

RÉPARTITION DES CERTIFICATIONS BREEAM IN-USE (PARTIE 1) PAR SURFACE

(périmètre courant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	2020
Mention Pass	France-Belgique	0 %	0 %	0 %
	Italie	0 %	0 %	0 %
	Scandinavie	0 %	0 %	0 %
	Ibérie	0 %	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	0 %	0 %	0 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		0 %	0 %
Mention Good	France-Belgique	20 %	14 %	15 %
	Italie	4 %	4 %	4 %
	Scandinavie	0 %	0 %	0 %
	Ibérie	7 %	7 %	7 %
	Europe centrale et autres	9 %	0 %	0 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	69 %	69 %	69 %
	TOTAL GROUPE		14 %	11 %
Mention Very Good	France-Belgique	75 %	81 %	80 %
	Italie	86 %	96 %	96 %
	Scandinavie	69 %	59 %	73 %
	Ibérie	93 %	93 %	93 %
	Europe centrale et autres	4 %	17 %	17 %
	Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
	Allemagne	31 %	31 %	31 %
	TOTAL GROUPE		68 %	72 %
Mention Excellent	France-Belgique	5 %	5 %	5 %
	Italie	10 %	0 %	0 %
	Scandinavie	31 %	41 %	27 %
	Ibérie	0 %	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	87 %	83 %	83 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		17 %	16 %

Indicateur EPRA : Cert-Tot.

Périmètre (122/126) : 110/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés (hormis les centres commerciaux grecs).

Taux de couverture : 98,8 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

La certification BREEAM In-Use se décline en deux sous-certifications : la partie 1 et la partie 2. La partie 1 correspond à une évaluation de la performance environnementale de chaque actif sur le plan de l'architecture, de la construction, des installations, des aménagements et des services à disposition. La totalité du patrimoine de Klépierre est certifié depuis trois ans maintenant, ce qui met en évidence l'excellence de chaque actif en matière de développement durable.

2.6.3 Certification BREEAM In-Use : partie 2

RÉPARTITION DES CERTIFICATIONS BREEAM IN-USE (PARTIE 2) PAR VALEUR

(périmètre courant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	2020
Mention Pass	France-Belgique	3 %	0 %	0 %
	Italie	0 %	0 %	0 %
	Scandinavie	0 %	0 %	0 %
	Ibérie	0 %	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	0 %	0 %	0 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	31 %	31 %	31 %
	TOTAL GROUPE		2 %	1 %
Mention Good	France-Belgique	17 %	16 %	16 %
	Italie	5 %	5 %	5 %
	Scandinavie	0 %	0 %	0 %
	Ibérie	4 %	4 %	4 %
	Europe centrale et autres	0 %	0 %	0 %
	Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
	Allemagne	32 %	32 %	32 %
	TOTAL GROUPE		16 %	16 %
Mention Very Good	France-Belgique	55 %	58 %	58 %
	Italie	2 %	0 %	0 %
	Scandinavie	0 %	2 %	5 %
	Ibérie	12 %	12 %	12 %
	Europe centrale et autres	0 %	0 %	0 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		25 %	27 %
Mention Excellent	France-Belgique	22 %	22 %	22 %
	Italie	6 %	6 %	6 %
	Scandinavie	18 %	22 %	14 %
	Ibérie	84 %	84 %	84 %
	Europe centrale et autres	44 %	44 %	44 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		23 %	24 %
Mention Outstanding	France-Belgique	0 %	0 %	0 %
	Italie	0 %	0 %	0 %
	Scandinavie	0 %	0 %	0 %
	Ibérie	0 %	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	13 %	13 %	13 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		1 %	1 %

Indicateur EPRA : Cert-Tot.

Périmètre (122/126) : 110/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés (hormis les centres commerciaux grecs).

Taux de couverture : 98,8 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

RÉPARTITION DES CERTIFICATIONS BREEAM IN-USE (PARTIE 2) PAR NOMBRE DE CENTRES

(périmètre courant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	2020
Mention Pass	France-Belgique	4 %	2 %	2 %
	Italie	0 %	0 %	0 %
	Scandinavie	0 %	0 %	0 %
	Ibérie	0 %	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	0 %	0 %	0 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	20 %	20 %	20 %
	TOTAL GROUPE		2 %	2 %
Mention Good	France-Belgique	20 %	18 %	19 %
	Italie	3 %	3 %	3 %
	Scandinavie	0 %	0 %	0 %
	Ibérie	10 %	10 %	10 %
	Europe centrale et autres	0 %	0 %	0 %
	Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
	Allemagne	20 %	20 %	20 %
	TOTAL GROUPE		14 %	13 %
Mention Very Good	France-Belgique	55 %	59 %	55 %
	Italie	6 %	3 %	0 %
	Scandinavie	0 %	11 %	6 %
	Ibérie	20 %	20 %	20 %
	Europe centrale et autres	0 %	0 %	0 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		25 %	27 %
Mention Excellent	France-Belgique	10 %	8 %	8 %
	Italie	3 %	3 %	3 %
	Scandinavie	10 %	11 %	6 %
	Ibérie	60 %	60 %	60 %
	Europe centrale et autres	8 %	7 %	7 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		11 %	11 %
Mention Outstanding	France-Belgique	0 %	0 %	0 %
	Italie	0 %	0 %	0 %
	Scandinavie	0 %	0 %	0 %
	Ibérie	0 %	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	8 %	7 %	7 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		1 %	1 %

Indicateur EPRA : Cert-Tot.

Périmètre (122/126) : 110/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés (hormis les centres commerciaux grecs).

Taux de couverture : 98,8 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

RÉPARTITION DES CERTIFICATIONS BREEAM IN-USE (PARTIE 2) PAR SURFACE

(périmètre courant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	2020
Mention Pass	France-Belgique	1 %	0 %	0 %
	Italie	0 %	0 %	0 %
	Scandinavie	0 %	0 %	0 %
	Ibérie	0 %	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	0 %	0 %	0 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	26 %	26 %	26 %
	TOTAL GROUPE		2 %	2 %
Mention Good	France-Belgique	24 %	22 %	21 %
	Italie	2 %	2 %	2 %
	Scandinavie	0 %	0 %	0 %
	Ibérie	11 %	11 %	11 %
	Europe centrale et autres	0 %	0 %	0 %
	Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
	Allemagne	31 %	31 %	31 %
	TOTAL GROUPE		18 %	17 %
Mention Very Good	France-Belgique	53 %	57 %	56 %
	Italie	4 %	2 %	0 %
	Scandinavie	0 %	5 %	7 %
	Ibérie	20 %	20 %	20 %
	Europe centrale et autres	0 %	0 %	0 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		21 %	23 %
Mention Excellent	France-Belgique	12 %	11 %	11 %
	Italie	6 %	6 %	6 %
	Scandinavie	17 %	21 %	12 %
	Ibérie	62 %	62 %	62 %
	Europe centrale et autres	13 %	12 %	12 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		14 %	14 %
Mention Outstanding	France-Belgique	0 %	0 %	0 %
	Italie	0 %	0 %	0 %
	Scandinavie	0 %	0 %	0 %
	Ibérie	0 %	0 %	0 %
	Europe centrale et autres	6 %	6 %	6 %
	Pays-Bas	0 %	0 %	0 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		1 %	1 %

Indicateur EPRA : Cert-Tot.

Périmètre (122/126) : 110/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés (hormis les centres commerciaux grecs).

Taux de couverture : 98,8 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

La certification BREEAM In-Use se décline en deux sous-certifications : la partie 1 et la partie 2. La partie 2 correspond à une évaluation des bâtiments sur le plan opérationnel et de la gestion. Klépierre détient cette certification pour 67 % des actifs de son portefeuille, attestant de la haute qualité de ses processus et de la gestion quotidienne de ses équipes opérationnelles.

2.6.4 Autres certifications développement durable

PART DU PORTEFEUILLE DOTÉE D'UNE CERTIFICATION ISO 14001 ET/OU ISO 50001

(périmètre courant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	2020
Part en valeur	France-Belgique	0 %	0 %	0 %
	Italie	69 %	69 %	69 %
	Scandinavie	100 %	100 %	100 %
	Ibérie	100 %	100 %	100 %
	Europe centrale et autres	12 %	12 %	12 %
	Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		43 %	40 %
Part en nombre de centres	France-Belgique	0 %	0 %	0 %
	Italie	42 %	42 %	42 %
	Scandinavie	100 %	100 %	100 %
	Ibérie	100 %	100 %	100 %
	Europe centrale et autres	31 %	36 %	36 %
	Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		33 %	33 %
Part en surface	France-Belgique	0 %	0 %	0 %
	Italie	63 %	63 %	64 %
	Scandinavie	100 %	100 %	100 %
	Ibérie	100 %	100 %	100 %
	Europe centrale et autres	38 %	41 %	41 %
	Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
	Allemagne	0 %	0 %	0 %
	TOTAL GROUPE		43 %	43 %

Indicateur EPRA : Cert-Tot.

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

Le nombre d'actifs certifiés ISO 14001/50001 est resté stable en 2022.

PART DU PORTEFEUILLE DOTÉE D'UNE CERTIFICATION DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

(périmètre courant)

Indicateur	Territoire	2022	2021	2020
Part en valeur	France-Belgique	96 %	93 %	92 %
	Italie	100 %	100 %	100 %
	Scandinavie	100 %	100 %	100 %
	Ibérie	100 %	100 %	100 %
	Europe centrale et autres	71 %	61 %	61 %
	Pays-Bas	100 %	97 %	97 %
	Allemagne	90 %	100 %	100 %
	TOTAL GROUPE		96 %	94 %
Part en nombre de centres	France-Belgique	96 %	94 %	91 %
	Italie	100 %	100 %	100 %
	Scandinavie	100 %	100 %	100 %
	Ibérie	100 %	100 %	100 %
	Europe centrale et autres	46 %	50 %	53 %
	Pays-Bas	100 %	75 %	75 %
	Allemagne	80 %	100 %	100 %
	TOTAL GROUPE		92 %	91 %
Part en surface	France-Belgique	97 %	96 %	96 %
	Italie	100 %	100 %	100 %
	Scandinavie	100 %	100 %	100 %
	Ibérie	100 %	100 %	100 %
	Europe centrale et autres	50 %	59 %	60 %
	Pays-Bas	100 %	61 %	24 %
	Allemagne	89 %	100 %	100 %
	TOTAL GROUPE		93 %	91 %

Indicateur EPRA : Cert-Tot.

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

La part des actifs couverts par une certification de performance énergétique a légèrement augmenté en 2022, atteignant 96 % de la valeur du portefeuille.

3

INDICATEURS DE PERFORMANCE SOCIALE

3.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ

SANTÉ ET SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS

Indicateur	Territoire	2022	2021	2020
Taux d'accidents corporels (pour 100 000 heures travaillées)	France-Belgique	0	0	2,46
	Italie	0	3,08	3,01
	Scandinavie	0	0	0
	Ibérie	0	0	4,83
	Europe centrale et autres	0	0	0
	Pays-Bas	0	0	0
	Allemagne	0	0	0
TOTAL GROUPE		0	1,54	2,49
Taux de jours perdus (pour 100 000 heures travaillées)	France-Belgique	0	0	0,09
	Italie	0	0,23	0,09
	Scandinavie	0	0	0
	Ibérie	0	0	0,34
	Europe centrale et autres	0	0	0
	Pays-Bas	0	0	0
	Allemagne	0	0	0
TOTAL GROUPE		0	0,04	0,09
Taux d'absentéisme (basé sur le nombre de jours d'absence par salarié)	France-Belgique	2,4 %	2,5 %	3,3 %
	Italie	2,0 %	1,0 %	1,4 %
	Scandinavie	4,5 %	3,7 %	3,5 %
	Ibérie	0,5 %	0,7 %	2,0 %
	Europe centrale et autres	0,4 %	1,5 %	1,1 %
	Pays-Bas	4,1 %	0,8 %	1,4 %
	Allemagne	4,0 %	2,9 %	3,5 %
TOTAL GROUPE		1,8 %	2,1 %	2,6 %
Accidents mortels (nombre total)	France-Belgique	0	0	0
	Italie	0	0	0
	Scandinavie	0	0	0
	Ibérie	0	0	0
	Europe centrale et autres	0	0	0
	Pays-Bas	0	0	0
	Allemagne	0	0	0
TOTAL GROUPE		0	0	0

Indicateur EPRA : H&S-Emp.

La stabilité des résultats par rapport à l'année précédente traduit l'attention constante que Klépierre apporte à la sécurité, à la sûreté et au bien-être des collaborateurs.

Relativement bas à l'échelle du Groupe en 2022, le taux d'absentéisme recule de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2021 et de 0,8 point de pourcentage par rapport à 2020, avec toutefois de fortes disparités d'un territoire à l'autre :

- en Ibérie, en France et en Europe centrale et autres, l'absentéisme diminue ;

- en Allemagne et en Italie, l'absentéisme atteint un niveau proche de ceux antérieurs à la crise sanitaire ;
- aux Pays-Bas et en Scandinavie, des congés maladie longue durée impactent fortement le taux d'absentéisme.

3.2 DIVERSITÉ

REPRÉSENTATION DES FEMMES PAR NIVEAU DE MANAGEMENT ^(a)

Indicateur	2022	2021	2020
Corporate Management Team ^{(b)(c)}	38 %	43 %	38 %
100 postes à plus forte responsabilité ^(d)	38 %	33 %	29 %
Middle/Senior management	54 %	48 %	45 %
First Line Management	45 %	40 %	42 %
Autres	75 %	73 %	74 %
Ensemble des salariés	62 %	60 %	60 %

Indicateur EPRA : Diversity-Emp.

(a) Pourcentage de femmes.

(b) Avant le 9 mars 2023, l'équipe de direction était dénommée « Corporate Management Team » ou « CMT ». À partir de 2022, Klépierre a retiré les membres du Directoire du périmètre de l'équipe de direction compte tenu de l'interprétation de la loi Rixain faite par le ministère du Travail, ne considérant pas le directoire comme une instance dirigeante. Pour plus de détails, se référer à la section 6.1.3 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

(c) Calculs effectués sur la base de la composition de la Corporate Management Team au 31.12.2022. Les changements ayant au lieu depuis seront pris en compte en 2023.

(d) Les 100 postes à plus forte responsabilité du Groupe correspondent aux postes associés au plus haut niveau de responsabilité et de rémunération (sur la base de la rémunération fixe, ajustée selon la parité de pouvoir d'achat telle que calculée par l'OCDE), à l'exclusion de l'équipe de direction.

Pour en savoir plus sur la performance de Klépierre, se reporter à la section 3.4.3.3.1 de son Document d'enregistrement universel 2022.

En 2020, le Groupe s'est doté d'une politique en matière de parité afin d'améliorer la représentation des femmes au sein des équipes dirigeantes et pour équilibrer la représentation hommes/femmes dans l'ensemble des fonctions. Une stratégie ambitieuse, étayée par des actions de gestion de carrière, de gestion des talents, de formation et de communication, a donc été lancée dans ce cadre. La tendance est à l'amélioration nette à tous les niveaux de management. La Corporate Management Team comprend désormais 38 % de femmes, et il en va de même pour les 100 postes à plus forte responsabilité.

ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ^(a)

Indicateur	2022	2021	2020
Corporate Management Team ^{(b)(c)}	0,68	0,82	0,81
100 postes à plus forte responsabilité ^(d)	0,98	0,88	0,78
Middle/Senior management	0,80	0,85	0,89
First Line Management	0,90	0,92	0,94
Autres	0,83	0,84	0,83

Indicateur EPRA : Diversity-Emp.

(a) Ratio des salaires des femmes par rapport à ceux des hommes.

(b) Avant le 9 mars 2023, l'équipe de direction était dénommée « Corporate Management Team » ou « CMT ». À partir de 2022, Klépierre a retiré les membres du Directoire du périmètre de l'équipe de direction compte tenu de l'interprétation de la loi Rixain faite par le ministère du Travail, ne considérant pas le directoire comme une instance dirigeante. Pour plus de détails, se référer à la section 6.1.3 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

(c) Calculs effectués sur la base de la composition de la Corporate Management Team au 31.12.2022. Les changements ayant au lieu depuis seront pris en compte en 2023.

(d) Les 100 postes à plus forte responsabilité du Groupe correspondent aux postes associés au plus haut niveau de responsabilité et de rémunération (sur la base de la rémunération fixe, ajustée selon la parité de pouvoir d'achat telle que calculée par l'OCDE), à l'exclusion de l'équipe de direction.

L'indicateur d'écart de rémunération au sein de la Corporate Management Team est en baisse en raison de postes précédemment intégrés au Directoire. La diminution du ratio au sein des 100 postes à plus forte responsabilité est lié à la hausse de la proportion de femmes en 2022 par rapport à 2021, du fait de la féminisation des équipes de direction dans les territoires. Cette évolution a un impact direct sur la catégorie du Middle/Senior management, qui constitue le vivier de talents des 100 postes à plus forte responsabilité.

3.3 FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS

(heure/employé)

Indicateur	Territoire	2022	2021	2020
Femmes	TOTAL	17	16	11
Hommes	TOTAL	18	18	11
Ensemble des salariés	France-Belgique	19	15	12
	Italie	11	18	10
	Scandinavie	16	11	7
	Ibérie	18	19	11
	Europe centrale et autres	25	28	17
	Pays-Bas	13	13	3
	Allemagne	10	19	13
	TOTAL GROUPE	17	17	11

Indicateur EPRA : Emp-Training.

Depuis la pandémie, le nombre d'heures de formation est stable à l'échelle du Groupe. La Scandinavie a renforcé sa stratégie de formation, en s'appuyant notamment sur un plan de communication robuste. En Allemagne et en Italie, l'année a été consacrée à des réorganisations, et les formations ont été décalées pour laisser le temps aux collaborateurs de prendre leurs nouvelles fonctions.

PART DES COLLABORATEURS AYANT EFFECTUÉ LEUR ÉVALUATION DE PERFORMANCE

Indicateur	2022 ^(a)	2021	2020
Ensemble des salariés	96 %	93 %	88 %

(a) Taux de réalisation des entretiens d'évaluation de performance de la campagne 2022 par rapport à la performance de 2021.

Indicateur EPRA : Emp-Dev.

Le cycle de gestion de la performance est de nouveau en progression, preuve que cette habitude est désormais bien ancrée dans les pratiques de management de l'entreprise.

3.4 RECRUTEMENTS ET TAUX DE RENOUVELLEMENT DES EFFECTIFS

RECRUTEMENTS

Indicateur	Territoire	2022	2021	2020
Nombre total de nouveaux collaborateurs	France-Belgique	90	69	47
	Italie	33	20	9
	Scandinavie	22	29	24
	Ibérie	24	19	8
	Europe centrale et autres	38	40	27
	Pays-Bas	11	14	10
	Allemagne	7	13	14
	TOTAL GROUPE	225	204	139
Proportion des nouveaux collaborateurs	France-Belgique	19,5 %	15,6 %	10,6 %
	Italie	18,2 %	11,2 %	5,0 %
	Scandinavie	21,6 %	23,4 %	17,3 %
	Ibérie	21,6 %	17,3 %	7,0 %
	Europe centrale et autres	31,1 %	36,0 %	24,1 %
	Pays-Bas	22,0 %	25,9 %	17,5 %
	Allemagne	15,6 %	25,5 %	28,0 %
	TOTAL GROUPE	21,0 %	19,0 %	12,7 %

Indicateur EPRA : Emp-Turnover.

Le nombre de recrutements est proportionnel à la répartition des effectifs. La plupart d'entre eux concernent la France et l'Italie, qui sont les principaux pays d'implantation du Groupe.

DÉPARTS/TAUX DE RENOUELEMENT

Indicateur	Territoire	2022	2021	2020
Nombre total de collaborateurs ayant quitté l'entreprise	France-Belgique	58	64	58
	Italie	27	11	10
	Scandinavie	27	20	20
	Ibérie	23	17	7
	Europe centrale et autres	13	26	20
	Pays-Bas	7	8	4
	Allemagne	10	8	12
TOTAL GROUPE		162	156	131
Part des collaborateurs ayant quitté l'entreprise	France-Belgique	13,4 %	14,8 %	12,7 %
	Italie	15,3 %	6,3 %	5,6 %
	Scandinavie	22,9 %	16,9 %	14,6 %
	Ibérie	21,3 %	15,7 %	6,2 %
	Europe centrale et autres	12,4 %	24,8 %	18,5 %
	Pays-Bas	15,2 %	17,4 %	8,1 %
	Allemagne	21,3 %	17,0 %	26,7 %
TOTAL GROUPE		15,7 %	15,1 %	12,0 %

Indicateur EPRA : Emp-Turnover.

Depuis 2022, tous les types de départs sont intégrés au calcul de cet indicateur (hors transferts). Les chiffres 2021 et 2020 ont été retraités.

Le taux de renouvellement des effectifs est stable à l'échelle du Groupe, avec des disparités selon les territoires :

- le nombre de départs en Italie a plus que doublé dans un contexte de réorganisation des opérations et de renouvellement de l'équipe dirigeante ;
- le taux de renouvellement en Scandinavie et en Ibérie s'explique par la volatilité accrue des collaborateurs sur un marché de l'emploi dynamique et par un nombre de démissions plus élevé ; et

- la région Europe centrale et autres, qui a été marquée par un taux de renouvellement élevé (proche de 25 %) en 2021, enregistre, à l'inverse, une baisse de moitié en 2022, ce qui témoigne d'une stabilisation des effectifs.

Dans les autres territoires, le taux de renouvellement reste stable.

EFFECTIF TOTAL ^(a)

Territoire	2022	2021	2020
France-Belgique	461	439	441
Italie	181	179	180
Scandinavie	102	124	139
Ibérie	111	110	114
Europe centrale et autres	122	111	112
Pays-Bas	50	54	57
Allemagne	45	51	50
TOTAL GROUPE	1 072	1 068	1 093

(a) Fin 2022, le Directoire du Groupe est exclu du périmètre des déclarations. Les chiffres 2021 et 2020 ont été retraités.

On enregistre une légère hausse des effectifs globaux, malgré quelques écarts d'un territoire à l'autre :

- la France compte 22 salariés supplémentaires, après avoir pourvu des postes restés vacants durant la crise sanitaire et grâce à la reprise de l'activité ;

- la Scandinavie perd quant à elle 22 collaborateurs, en raison du transfert de trois centres commerciaux à un partenaire externe (10 employés concernés) et d'un taux de renouvellement naturel sur un marché de l'emploi très dynamique ; et
- la région Europe centrale et autres internalise huit postes.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE ^(a)

	2022		2021		2020	
CDI	1 045	97 %	1 033	97 %	1 054	96 %
CDD	27	3 %	35	3 %	39	4 %
TOTAL GROUPE	1 072	100 %	1 068	100 %	1 093	100 %

(a) En 2022, le Directoire du Groupe est exclu du périmètre des déclarations. Les chiffres 2021 et 2020 ont été retraités.

On observe une légère hausse du nombre de collaborateurs en CDI. En 2020 et 2021, ces effectifs ont diminué par mesure de prudence face à la crise sanitaire. En 2022, des postes vacants ont été pourvus au vu de la reprise économique.

EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE, PAR ÂGE ^(a)

	2022	2021	2020
< 30 ans	14 %	12 %	12 %
30-39 ans	31 %	31 %	31 %
40-49 ans	31 %	34 %	34 %
≥ 50 ans	25 %	24 %	23 %

(a) En 2022, le Directoire du Groupe est exclu du périmètre des déclarations. Les chiffres 2021 et 2020 ont été retraités.

En 2022, la répartition par âge est globalement stable par rapport à 2021, avec une légère augmentation de la catégorie des moins de 30 ans, notamment en raison de recrutements externes.

MOBILITÉ INTERNE

<i>% de postes pourvus grâce à la mobilité interne</i>	2022	2021	2020
TOTAL GROUPE	32 %	31 %	17 %

La mobilité interne, c'est-à-dire les postes pourvus par des collaborateurs en interne, demeure une part importante de la stratégie de développement du capital humain du Groupe.

Ces deux dernières années, Klépierre a activement mis en œuvre une politique de développement et de gestion de carrière qui a entraîné une hausse de la mobilité interne nous amenant à 32 % en 2022.



INDICATEURS RELATIFS À LA CRÉATION DE VALEUR LOCALE ET AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Consciente de l'importance de l'empreinte du Groupe au niveau local et de son impact sur les communautés au sein desquelles ses centres sont implantés, Klépierre s'engage à contribuer à la création de valeur socio-économique locale. Cette démarche est soutenue par les piliers Act for Territories et Act for People, comme l'illustrent

les tableaux ci-après. Pour de plus amples informations sur ces sujets, initiatives et projets connexes, voir la section 3.3 du Document d'enregistrement universel 2022 de Klépierre. Tous les chiffres sont exprimés en pourcentages de la valeur totale du patrimoine.

4.1 CRÉATION DE VALEUR LOCALE

À l'exception de la part des prestataires de services locaux prenant part à la gestion opérationnelle des centres, tous les indicateurs clés de performance relatifs à la création de valeur locale présentés dans cette section couvrent un périmètre spécifique de 116 centres commerciaux correspondant aux actifs dont le Groupe gère les activités marketing (depuis le recours aux outils internes jusqu'à l'organisation d'événements). En ce qui concerne les sept autres centres, exclus du calcul global, l'équipe de Klépierre n'a ni le pouvoir ni la possibilité d'imposer ou de mettre en œuvre un quelconque projet.

PART DES PRESTATAIRES DE SERVICES LOCAUX POUR LA GESTION OPÉRATIONNELLE DES CENTRES ^(a)

(périmètre courant)

Territoire	2022	2021	2020
France-Belgique	100 %	100 %	93 %
Italie	100 %	91 %	72 %
Scandinavie	100 %	100 %	100 %
Ibérie	100 %	100 %	100 %
Europe centrale et autres	100 %	98 %	67 %
Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
Allemagne	100 %	100 %	100 %
TOTAL GROUPE	100 %	98 %	87 %

(a) Part des prestataires qui fournissent des services de sécurité, de gestion et de nettoyage aux centres et qui correspondent à la définition de « local » établie par Klépierre : régional et/ou situé à moins de 300 km du centre commercial.

Indicateur EPRA : Comty-Eng.

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 99,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

PART DES CENTRES AYANT CONTRIBUÉ À L'EMPLOI LOCAL

(périmètre courant)

Territoire	2022	2021	2020
France-Belgique	100 %	100 %	100 %
Italie	100 %	100 %	74 %
Scandinavie	100 %	100 %	100 %
Ibérie	100 %	100 %	100 %
Europe centrale et autres	100 %	100 %	100 %
Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
Allemagne	100 %	100 %	100 %
TOTAL GROUPE	100 %	100 %	95 %

Indicateur EPRA : Comty-Eng.

Périmètre (116/126) : 108/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 1/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 97,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

En 2022, les centres de Klépierre sont parvenus à continuer de soutenir l'emploi local dans tous les pays où le Groupe est présent :

- 100 % des prestataires de services participant à la gestion quotidienne des actifs du portefeuille sont des entreprises locales, soit une hausse de 2 points de pourcentage par rapport à 2021 grâce à un meilleur pilotage et à la renégociation de contrats en Italie et en Europe centrale ;

- 100 % des centres ont organisé au moins une action de promotion de l'emploi local auprès des visiteurs, une performance stable par rapport à 2021. Les mesures de soutien à l'économie des territoires et à la relance de l'activité économique ont permis à Klépierre de renforcer son engagement de promouvoir l'emploi local et d'accompagner plusieurs acteurs locaux dans la recherche de candidats pour leurs postes vacants.

PART DES CENTRES AYANT MIS À DISPOSITION UN ESPACE AU PROFIT D'UNE INITIATIVE LOCALE ^(a)

(périmètre courant)

Territoire	2022	2021	2020
France-Belgique	100 %	100 %	100 %
Italie	100 %	100 %	92 %
Scandinavie	100 %	100 %	100 %
Ibérie	100 %	100 %	100 %
Europe centrale et autres	100 %	100 %	100 %
Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
Allemagne	100 %	100 %	100 %
TOTAL GROUPE	100 %	100 %	98 %

(a) Les initiatives locales incluent entre autres les entrepreneurs, les organisations communautaires et les artistes locaux.

Indicateur EPRA : Comty-Eng.

Périmètre (116/126) : 108/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 1/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 97,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

PART DES CENTRES AYANT ORGANISÉ UNE COLLECTE AU PROFIT D'UNE ŒUVRE CARITATIVE LOCALE*

(périmètre courant)

Territoire	2022	2021	2020
France-Belgique	100 %	100 %	92 %
Italie	100 %	100 %	95 %
Scandinavie	100 %	100 %	100 %
Ibérie	100 %	100 %	100 %
Europe centrale et autres	100 %	100 %	99 %
Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
Allemagne	100 %	100 %	100 %
TOTAL GROUPE	100 %	100 %	96 %

* Collecte de vêtements, de jouets, de meubles, etc.

Indicateur EPRA : Comty-Eng.

Périmètre (116/126) : 108/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 1/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 97,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

En 2022, les centres commerciaux et leurs équipes ont une nouvelle fois démontré leur capacité à agir en soutien aux communautés locales. Tous les actifs du Groupe ont mis gracieusement des espaces à la disposition d'initiatives locales afin qu'elles y promeuvent leurs activités. En outre, 100 % de ses centres ont organisé des collectes au profit d'œuvres caritatives

locales. Par exemple, cette année, tous les centres commerciaux de Klépierre ont choisi de soutenir la collecte de produits de première nécessité et de médicaments organisée par les centres polonais du Groupe pour leurs voisins ukrainiens. Cette initiative a suscité un grand élan de générosité de la part des équipes des enseignes, des visiteurs et de l'ensemble des collaborateurs de Klépierre.

PART DES CENTRES AYANT SOUTENU UNE INITIATIVE CITOYENNE ORGANISÉE PAR UNE ENSEIGNE DANS LE CENTRE

(périmètre courant)

Territoire	2022	2021	2020
France-Belgique	100 %	100 %	99 %
Italie	100 %	100 %	88 %
Scandinavie	100 %	100 %	100 %
Ibérie	100 %	100 %	100 %
Europe centrale et autres	100 %	100 %	99 %
Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
Allemagne	100 %	80 %	100 %
TOTAL GROUPE	100 %	99 %	98 %

Indicateur EPRA : Comty-Eng.

Périmètre (116/126) : 108/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 1/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 97,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

Cette année, pour la première fois, 100 % des centres du Groupe ont également atteint l'objectif qui leur a été fixé de soutenir les initiatives responsables des marques qu'ils accueillent (+ 1 point de pourcentage par rapport à 2021). Pour y parvenir, la plupart ont choisi de promouvoir et relayer les actions déployées dans les

magasins de leurs locataires. De nouvelles campagnes de communication regroupant les actions positives de différentes enseignes ainsi que des campagnes en ligne récurrentes sur les actions RSE des centres commerciaux comme des enseignes ont permis d'ancrer cette thématique auprès du grand public.

4.2 PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES LOCALES DANS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

(périmètre courant)

	2022
Part des projets de développement ayant prévu une démarche participative de concertation locale	100 %
Part des projets de développement s'assurant de faire signer aux fournisseurs une « charte durable » tant pour l'approvisionnement que pour la gestion des chantiers	100 %
Part des projets de développement ayant mis en œuvre un plan d'action biodiversité	100 %

En 2022, un projet de développement de plus de 10 000 m² a été achevé et est donc concerné par les engagements du Groupe à ce titre. L'agrandissement et la rénovation de Shopville Gran Reno (Bologne, Italie) a ainsi coché toutes les cases : intégration en amont d'une démarche de concertation locale, garantie que les

fournisseurs avaient bien signé une « charte durable » pour l'approvisionnement et la gestion du chantier, mise en œuvre d'un plan d'action biodiversité, obtention de la certification BREEAM New Construction (niveau Excellent) et achats de bois certifié tout au long des travaux.



INDICATEURS RELATIFS À LA SATISFACTION ET AU BIEN-ÊTRE DES CLIENTS

À l'exception du Net Promoter Score (NPS), tous les indicateurs clés de performance relatifs à la satisfaction et au bien-être des clients présentés dans cette section couvrent un périmètre spécifique de 116 centres commerciaux correspondant aux actifs dont le Groupe gère les activités marketing (depuis le recours aux outils internes jusqu'à l'organisation d'événements). En ce qui concerne les huit autres centres, exclus du calcul global, l'équipe de Klépierre n'a ni le pouvoir ni la possibilité d'imposer ou de mettre en œuvre un quelconque projet.

AUGMENTATION DU NET PROMOTER SCORE (NPS)

(périmètre constant)

	2022	2021
Performance par rapport à 2017	+ 26 pts	+ 18 pts
<i>Périmètre (50/126) : 48/111 centres commerciaux détenus et gérés + 2/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 0/8 centres commerciaux détenus mais non gérés. Taux de couverture : 64 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.</i>		

Le NPS du Groupe a progressé de 26 points depuis 2017, ce qui s'explique par deux facteurs principaux :

- un renforcement de la gestion interne, avec un suivi et des objectifs adaptés à chaque centre en fonction de sa fréquentation ; et
- de nouvelles habitudes de coordination, notamment un webinaire trimestriel visant à passer en revue les performances du NPS et à partager les bonnes pratiques en matière de satisfaction client.

Le NPS est calculé et contrôlé à l'aide d'un outil baptisé Critizr, actuellement déployé au sein des 100 premiers actifs du Groupe. Cependant, afin de garantir la fiabilité des résultats, le calcul ayant abouti à cette augmentation de 26 points de pourcentage tient uniquement compte des centres commerciaux qui ont reçu plus de 300 réponses à leur questionnaire de satisfaction. En 2022, 52 centres ont été pris en compte, soit un total de 420 000 questionnaires (11 fois plus qu'en 2017).

L'année 2023 verra l'extension de cette évaluation de la satisfaction client aux clients professionnels.

PART DE TRAITEMENT DES AVIS CLIENTS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

(périmètre constant)

	2022	2021
Pourcentage de la valeur du portefeuille des centres commerciaux		
Pourcentage de traitement des avis clients sur les réseaux sociaux	98 %	87 %
<i>Périmètre (50/126) : 48/111 centres commerciaux détenus et gérés + 2/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 0/8 centres commerciaux détenus mais non gérés. Taux de couverture : 64 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.</i>		

Le Groupe s'est fixé pour objectif de répondre à 100 % des questions posées par les clients sur les réseaux sociaux. Pour y parvenir, Klépierre a développé un outil de service client baptisé #JustAsk qui permet de répondre à toutes les questions posées via Facebook Messenger pendant les heures d'ouverture des centres. Dans la mesure où Facebook Messenger n'est plus aussi utilisé

qu'auparavant, depuis 2021, le Groupe a adapté ses objectifs et vise désormais un taux de réponse de 100 % sur Critizr, un outil qui centralise l'ensemble des avis clients dans une seule interface. En 2022, 98 % des commentaires des visiteurs ont reçu une réponse des équipes locales.

PART DES CENTRES COMMERCIAUX AYANT OFFERT DES SERVICES DÉDIÉS AUX SALARIÉS DE LEURS ENSEIGNES

(périmètre courant)

	2022	2021	2020
Pourcentage de la valeur du portefeuille des centres commerciaux			
France-Belgique	100 %	100 %	96 %
Italie	100 %	100 %	75 %
Scandinavie	100 %	100 %	100 %
Ibérie	100 %	100 %	100 %
Europe centrale et autres	100 %	100 %	99 %
Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
Allemagne	100 %	100 %	100 %
TOTAL GROUPE	100 %	100 %	94 %

Périmètre (116/126) : 108/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 1/8 centres commerciaux détenus mais non gérés. Taux de couverture : 97,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

Avec 100 % des actifs ayant offert des services dédiés aux salariés de leurs enseignes, Klépierre confirme son ambition d'apporter une attention particulière aux personnes qui contribuent tous les jours au bon fonctionnement de ses centres.

PART DES CENTRES COMMERCIAUX AYANT FAIT LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE

(périmètre courant)

<i>Pourcentage de la valeur du portefeuille des centres commerciaux</i>	2022	2021	2020
France-Belgique	100 %	100 %	98 %
Italie	100 %	100 %	100 %
Scandinavie	100 %	100 %	100 %
Ibérie	100 %	100 %	100 %
Europe centrale et autres	100 %	100 %	99 %
Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
Allemagne	100 %	100 %	100 %
TOTAL GROUPE	100 %	100 %	99 %

Périmètre (116/126) : 108/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 1/8 centres commerciaux détenus mais non gérés.

Taux de couverture : 97,9 % de la valeur totale du portefeuille de centres commerciaux.

Dans la continuité des actions entreprises depuis 2020, le bien-être des communautés locales était, cette année encore, au cœur des préoccupations des équipes de Klépierre. En 2022, les centres ont continué de promouvoir l'accès aux espaces de dépistage et de vaccination, et ont accentué leurs efforts pour accueillir tous les publics en se montrant encore plus inclusifs avec des initiatives comme « Les heures silencieuses », toujours en cours de déploiement au niveau des différents actifs.

6

INDICATEURS DE GOUVERNANCE

6.1 ORGANES DE GOUVERNANCE

COMPOSITION DES PLUS HAUTS ORGANES DE GOUVERNANCE

	2022	2021
Conseil de surveillance	9 membres non exécutifs	9 membres non exécutifs
Directoire	2 membres	3 membres

Indicateur EPRA : Gov-Board.

Pour en savoir plus, se reporter à la section 6.1 du Document d'enregistrement universel 2022 de Klépierre.

6.2 NOMINATION

Le processus de nomination des membres du Conseil de surveillance et du Directoire est expliqué ci-dessous. Les statuts n'ont pas été modifiés entre 2021 et 2022.

PROCESSUS DE NOMINATION ET SÉLECTION

	2022	2021
Conseil de surveillance	<p>Le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire est exercé par un Conseil de surveillance composé de 3 membres au moins et de 12 membres au plus nommés par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires.</p> <p>Une personne morale peut être nommée membre du Conseil de surveillance, mais elle doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du Conseil de surveillance. Le mandat du représentant permanent est donné pour la durée du mandat de la personne morale. Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.</p> <p>La durée du mandat d'un membre du Conseil de surveillance est de trois ans.</p>	<p>Le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire est exercé par un Conseil de surveillance composé de 3 membres au moins et de 12 membres au plus nommés par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires.</p> <p>Une personne morale peut être nommée membre du Conseil de surveillance, mais elle doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du Conseil de surveillance. Le mandat du représentant permanent est donné pour la durée du mandat de la personne morale. Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.</p> <p>La durée du mandat d'un membre du Conseil de surveillance est de trois ans.</p>
Directoire	<p>La Société est dirigée par un Directoire. Le Conseil de surveillance nomme les membres du Directoire. Il en fixe le nombre dans les limites de la loi.</p> <p>Les membres du Directoire doivent être des personnes physiques, mais ne doivent pas nécessairement être actionnaires.</p> <p>Aucun membre du Conseil de surveillance ne peut faire partie du Directoire.</p> <p>Les membres du Directoire ne peuvent accepter une nomination en tant que membre du Directoire ou Directeur général unique d'une autre société sans l'autorisation du Conseil de surveillance.</p> <p>Le Directoire est nommé pour une durée de trois ans. Ses membres sont indéfiniment rééligibles, sous réserve des dispositions de l'alinéa suivant. Ils peuvent être révoqués soit par le Conseil de surveillance statuant à la majorité des deux-tiers des membres composant le Conseil de surveillance, soit par l'Assemblée Générale ordinaire.</p> <p>L'âge limite pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixé à 65 ans. Toutefois, le Conseil de surveillance peut prolonger une ou plusieurs fois le mandat d'un membre du Directoire qui atteint cet âge, sans que la durée totale de cette prolongation n'excède trois ans.</p> <p>Si un siège de membre du Directoire est vacant, le Conseil de surveillance décide s'il y a lieu de le pourvoir ; le remplaçant éventuel est nommé pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Directoire.</p> <p>Le Conseil de surveillance confère la qualité de Président à l'un des membres du Directoire, qui exercera ses fonctions pendant la durée de son mandat de membre du Directoire.</p>	<p>La Société est dirigée par un Directoire. Le Conseil de surveillance nomme les membres du Directoire. Il en fixe le nombre dans les limites de la loi.</p> <p>Les membres du Directoire doivent être des personnes physiques, mais ne doivent pas nécessairement être actionnaires.</p> <p>Aucun membre du Conseil de surveillance ne peut faire partie du Directoire.</p> <p>Les membres du Directoire ne peuvent accepter une nomination en tant que membre du Directoire ou Directeur général unique d'une autre société sans l'autorisation du Conseil de surveillance.</p> <p>Le Directoire est nommé pour une durée de trois ans. Ses membres sont indéfiniment rééligibles, sous réserve des dispositions de l'alinéa suivant. Ils peuvent être révoqués soit par le Conseil de surveillance statuant à la majorité des deux-tiers des membres composant le Conseil de surveillance, soit par l'Assemblée Générale ordinaire.</p> <p>L'âge limite pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixé à 65 ans. Toutefois, le Conseil de surveillance peut prolonger une ou plusieurs fois le mandat d'un membre du Directoire qui atteint cet âge, sans que la durée totale de cette prolongation n'excède trois ans.</p> <p>Si un siège de membre du Directoire est vacant, le Conseil de surveillance décide s'il y a lieu de le pourvoir ; le remplaçant éventuel est nommé pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Directoire.</p>

Indicateur EPRA : Gov-Selec.

Pour en savoir plus sur la performance de Klépierre, se reporter à la section 6.1 de son Document d'enregistrement universel 2022.

6.3 CONFLITS D'INTÉRÊTS

PROCESSUS DE GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

	2022	2021	2020
Conseil de surveillance	Pour en savoir plus sur la performance de Klépierre, se reporter à la section 6.1.1 de son Document d'enregistrement universel 2022.	Pour en savoir plus sur la performance de Klépierre, se reporter à la section 6.1.1 de son Document d'enregistrement universel 2021.	Pour en savoir plus sur la performance de Klépierre, se reporter à la section 6.1.1 de son Document d'enregistrement universel 2020.

Indicateur EPRA : Gov-Col.

6.4 PRATIQUES EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE DES AFFAIRES

DIFFUSER L'ÉTHIQUE AU SEIN DE NOS COMMUNAUTÉS

	2022	2021	2020
Part des parties prenantes internes sensibilisées aux pratiques techniques opérationnelles	100 %	100 %	100 %
Part des parties prenantes externes sensibilisées aux pratiques techniques opérationnelles	99 %	64 %	63 %
Part des prestataires sélectionnés sur la base de critères RSE	100 % ^(a)	100 % ^(a)	100 % ^(a)

(a) Calculé pour le périmètre géré par la Direction des achats du Groupe, soit 36 % de Klépierre des dépenses opérationnelles du Groupe.

Pour en savoir plus, se reporter à la section 3.4.4 du Document d'enregistrement universel 2022 de Klépierre.



SYNTHÈSE DES RÉSULTATS OBTENUS AU REGARD DES ENGAGEMENTS DE LONG TERME, DE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE, ET TABLES DE CONCORDANCE

7.1 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS OBTENUS AU REGARD DES ENGAGEMENTS ACT FOR GOOD® POUR 2022 ⁽¹⁾

Pour chaque indicateur, l'année de référence est 2017, car elle correspond à l'année 0 de la présente stratégie Act for Good®, à l'exception de l'énergie, indicateur pour lequel le Groupe a choisi un objectif précis (- 40 % par rapport à 2013).

ACT FOR THE PLANET

	2021	2022	Objectifs 2022
AGIR EN FAVEUR D'UN AVENIR BAS CARBONE			
Réduction de la consommation d'énergie dans les parties communes et desservies par rapport à 2013 ^(a)	- 45 %	- 42 %	- 40 %
Part de l'électricité renouvelable dans les consommations des parties communes et desservies	95 %	100 %	100 %
Les cinq plus gros centres du portefeuille auront une empreinte carbone nette zéro (Scopes 1 et 2)	4/5	5/5	5/5
Certification de la stratégie climatique du Groupe par la Science Based Targets initiative	Approbation obtenue	Approbation obtenue	Approbation obtenue
CONTRIBUER À UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE			
Part des déchets valorisés	98 %	100 %	100 %
Part des centres ayant impliqué les enseignes dans une démarche d'économie circulaire	94 %	100 %	100 %
DÉVELOPPER UN PORTEFEUILLE D'ACTIFS 100 % CERTIFIÉS			
Part des centres ayant obtenu une certification de développement durable opérationnelle (BREEAM In-Use, ISO 14001, etc.)	100 %	100 %	100 %
Part des projets de développement ayant obtenu la certification BREEAM New Construction (de niveau Excellent minimum)	N/A ^(b)	100 %	100 %
Part des nouveaux développements ayant utilisé du bois d'origine certifiée lors de la phase de construction	N/A ^(b)	100 %	100 %
INNOVER POUR UNE MOBILITÉ DURABLE			
Part des centres accessibles en transports en commun	100 %	100 %	100 %
Part des centres équipés de bornes de recharge pour véhicules électriques ^(c)	72 %	100 %	100 %

(a) Année de référence 2013 : 143 kWh/m².

(b) Aucun projet de développement supérieur à 10 000 m² n'a été achevé en 2021.

(c) Indicateur calculé sur le périmètre des centres dont Klépierre possède le parking. Pour plus d'information, voir la note méthodologique au 3.5.4.1 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

(1) Pour connaître la composition détaillée du périmètre, se reporter aux Précisions méthodologiques, à la page 4.

ACT FOR TERRITORIES ^(a)

	2021	2022	Objectifs 2022
FAVORISER L'EMPLOI LOCAL AUTOUR DE NOS CENTRES			
Part des prestataires de services locaux pour la gestion opérationnelle des centres (sécurité, maintenance, services de nettoyage)	98 %	100 %	100 %
Part des centres ayant contribué à l'emploi local	100 %	100 %	100 %
PARTICIPER À LA VIE LOCALE			
Part des centres ayant mis à disposition un espace au profit d'une initiative locale	100 %	100 %	100 %
POURSUIVRE NOTRE ENGAGEMENT CITOYEN			
Part des centres ayant organisé une collecte (vêtements, jouets, meubles, autres) au profit d'une œuvre caritative locale	100 %	100 %	100 %
Part des centres ayant soutenu une initiative citoyenne organisée par une enseigne dans le centre	99 %	100 %	100 %
IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES LOCALES DANS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT			
Part des projets de développement ayant prévu une démarche participative de concertation locale	N/A	100 %	100 %
Part des projets de développement s'assurant de faire signer aux fournisseurs une charte durable tant pour l'approvisionnement que pour la gestion des chantiers	N/A	100 %	100 %
Part des projets de développement ayant mis en œuvre un plan d'action biodiversité	N/A	100 %	100 %

(a) Tous les objectifs du pilier Act for Territories sont mesurés en part valeur du portefeuille.

ACT FOR PEOPLE

	2021	2022	Objectifs 2022
ACCROÎTRE CONTINUUELLEMENT LA SATISFACTION DE NOS VISITEURS			
Augmentation du Net Promoter Score (NPS) du Groupe ^(a)	+ 18 pts	+ 26 pts	+ 3 pts
Proportion des questions des clients postées sur les réseaux sociaux traitées	88 %	98 %	100 %
PROMOUVOIR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DANS LES CENTRES			
Part des centres faisant la promotion de la santé et du bien-être	100 %	100 %	100 %
Part des centres offrant des services dédiés aux salariés de leurs enseignes	100 %	100 %	100 %
OFFRIR UNE EXPÉRIENCE POSITIVE AUX COLLABORATEURS DU GROUPE			
Taux d'accès à la formation pour les collaborateurs du Groupe	100 %	100 %	100 %
Part des salariés couverts par des mesures d'équilibre vie professionnelle-vie privée	100 % ^(b)	100 %	100 %
Part des jeunes diplômés ayant eu la possibilité de bénéficier de conseils d'orientation professionnelle personnalisés	100 %	100 %	100 %
Part des collaborateurs ayant contribué à la co-construction de l'avenir du Groupe	38 %	96 %	100 %
DIFFUSER L'ÉTHIQUE DANS NOS COMMUNAUTÉS			
Part des collaborateurs sensibilisés à l'éthique des affaires	100 %	100 %	100 %
Part des parties prenantes externes sensibilisées à l'éthique des affaires	64 %	99 %	100 %
Part des prestataires sélectionnés sur la base de critères RSE ^(c)	100 %	100 %	100 %
DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ			
Part des employés ayant eu la possibilité de participer à une action philanthropique	100 %	100 %	100 %
Signature d'un partenariat à long terme par pays avec une ONG dédiée à l'employabilité et/ou la famille	En cours	Signature	Signature

(a) Année de référence 2017.

(b) 99,8 %

(c) Calculé pour le périmètre géré par la Direction des achats en France, soit 36 % des principaux fournisseurs de Klépierre.

Données relatives aux collaborateurs

Les données 2021 et 2022 relatives aux collaborateurs du Groupe sont présentées dans les tableaux ci-après, par territoire, par type de contrat de travail, par âge et par sexe. L'effectif total de Klépierre a augmenté, passant de 1 068 collaborateurs en 2021 à 1 072 en 2022. Pour de plus amples informations sur les activités RH menées par le Groupe en 2022 (notamment ses actions en faveur de la parité), voir la section 3.4.3.3.1 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

EFFECTIF TOTAL

Territoire	2022			2021		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
France	292	169	461	270	169	439
Italie	106	73	179	100	77	177
Scandinavie	64	38	102	74	50	124
Ibérie	71	40	111	67	43	110
Europe centrale	54	25	79	52	23	75
Pays-Bas & Allemagne	50	45	95	54	51	105
Autres	29	16	45	24	14	38
TOTAL GROUPE	666	406	1 072	641	427	1 068

EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE, PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL

	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
CDI	650	395	1 045	621	412	1 036
CDD	16	11	27	20	15	35
TOTAL	666	406	1 072	641	427	1 068

EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE, PAR ÂGE

	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
< 30 ans	98	48	146	79	48	127
30-39 ans	226	103	329	217	114	331
40-49 ans	200	130	330	216	142	358
> 50 ans	142	125	267	129	123	252
TOTAL	666	406	1 072	641	427	1 068

PART DES FEMMES DANS L'EFFECTIF TOTAL AU 31 DÉCEMBRE

	2022			2021		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Équipe de direction ^(a)	3	5	8	3	4	7
100 postes à plus forte responsabilité ^(b)	38	62	100	30	60	90
Middle/Senior Management	31	26	57	32	34	66
First Line Management	125	155	280	104	156	260
Collaborateurs	469	158	627	472	173	645
ENSEMBLE DES SALARIÉS	666	406	1 072	641	427	1 068

(a) Avant le 9 mars 2023, l'équipe de direction était dénommée « Corporate Management Team » ou « CMT ». À partir de 2022, Klépierre a retiré les membres du Directoire du périmètre de l'équipe de direction compte tenu de l'interprétation de la loi Rixain faite par le ministère du Travail, ne considérant pas le directoire comme une instance dirigeante. Pour plus de détails, se référer à la section 6.1.3 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

(b) Les 100 postes à plus forte responsabilité du Groupe correspondent aux postes associés au plus haut niveau de responsabilité et de rémunération (en termes de rémunération fixe, ajustée selon la parité de pouvoir d'achat telle que calculée par l'OCDE), à l'exclusion de l'équipe de direction.

7.2 REPORTING RELATIF À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

L'Union européenne a mis en place une taxonomie visant à faciliter l'orientation des investissements vers des projets et activités durables (la « **taxonomie de l'UE** »). Pour les entreprises, cette taxonomie consiste en un système de classification destiné à fournir aux investisseurs et aux responsables politiques des définitions appropriées des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental et répondant aux six objectifs environnementaux suivants :

1. atténuation du changement climatique ;
2. adaptation au changement climatique ;
3. utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
4. transition vers une économie circulaire ;
5. prévention et contrôle de la pollution ; et
6. protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À la date de publication de la présente déclaration extra-financière, l'ensemble des règlements relatifs à la taxonomie de l'UE n'avaient pas encore été adoptés. Conformément aux règlements déjà applicables aux déclarations de 2022 ⁽¹⁾, les informations communiquées par Klépierre dans cette section concernent uniquement la part de ses activités économiques « éligibles à la taxonomie » et « alignées sur la taxonomie » et s'inscrivant dans le cadre des deux premiers objectifs évoqués plus haut.

Périmètre de reporting

Le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissement et les charges d'exploitation qui entrent dans le périmètre de ce reporting couvrent l'ensemble des activités de Klépierre et correspondent au périmètre de consolidation de ses états financiers, défini dans la note 4 des états financiers consolidés de l'exercice 2022 (voir page 138 du Document d'Enregistrement Universel 2022).

Les données financières présentées ici proviennent desdits états financiers, de sorte que le chiffre d'affaires et les dépenses indiqués ci-après coïncident avec les données des comptes consolidés (voir la section 4.1 du Document d'Enregistrement Universel 2022). En conséquence, les sociétés mises en équivalence sont exclues du calcul des ratios présentés ci-dessous.

Ce périmètre de reporting diffère de celui des données extra-financières présenté à la section 3.5.4.1 du Document d'Enregistrement Universel 2022. La principale différence réside dans le fait que les actifs gérés mais non détenus par le Groupe et les actifs détenus par des participations mises en équivalence sont inclus dans le périmètre des données extra-financières, tandis que les actifs détenus mais non gérés par le Groupe sont inclus dans le périmètre de reporting de la taxonomie et exclus du périmètre des données extra-financières.

Éligibilité et alignement des activités de Klépierre sur la taxonomie de l'UE

Éligibilité

Les activités considérées comme éligibles à la taxonomie sont définies par l'Union européenne ⁽²⁾.

Comme indiqué dans la section consacrée au modèle d'affaires (voir page 22 du Document d'Enregistrement Universel 2022), Klépierre mène trois activités principales :

- la propriété et l'exploitation de ces centres au quotidien ;
- le développement et la rénovation de ces centres ;
- l'acquisition et la vente de centres commerciaux.

Les activités sont toutes regroupées sous « acquisition et propriété de bâtiments » dans la taxonomie de l'UE. La seule activité de Klépierre non éligible à la taxonomie est la gestion d'immeubles appartenant à des tiers, qui représente toutefois une part très marginale de l'activité du Groupe (voir la section 3.5.6.3 du Document d'Enregistrement Universel 2022).

Alignement

Pour déterminer la part de son activité durable d'un point de vue environnemental au sens de la taxonomie de l'UE (ou « alignée » sur celle-ci), Klépierre a examiné son portefeuille d'actifs au 31 décembre 2022, au regard du critère technique de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique. Le Groupe s'est ensuite assuré qu'il respectait le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en démontrant que les mêmes actifs ne portaient pas de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux (en l'occurrence, l'adaptation au changement climatique) et que son activité était conforme aux garanties minimales en matière de normes et de droits de l'homme et du travail ⁽³⁾.

Contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique

Pour être considérés comme contribuant de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique, les actifs de Klépierre doivent respecter les critères suivants :

- avoir une certification de performance énergétique relevant au minimum de la classe A, ou faire partie des 15 % du parc immobilier national ou régional les plus performants en matière de consommation d'énergie primaire opérationnelle, et le démontrer par des éléments de preuve appropriés ⁽⁴⁾ ; et
- être exploités de manière efficace grâce à la surveillance et l'évaluation de la performance énergétique lorsque la puissance nominale utile est supérieure à 290 kW (ce qui est le cas pour tous les actifs de Klépierre).

(1) Voir le règlement (UE) 2020/852 et l'article 10.2 du règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021.

(2) Voir l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission du 4 juin 2021.

(3) Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et les droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que la Charte internationale des droits de l'homme.

(4) Klépierre a retenu ces critères applicables aux immeubles construits avant le 31 décembre 2020, aucun de ses actifs n'ayant été construit après cette date.

En ce qui concerne le premier critère, Klépierre a utilisé des certifications de performance énergétique pour les centres commerciaux dont celle-ci relevait de la classe A. Pour ses autres centres commerciaux, Klépierre a comparé leur consommation d'énergie primaire de 2022⁽¹⁾ à différentes sources de référence, en fonction du pays d'activité⁽²⁾ ; les données utilisées ont été fournies par l'Observatoire de l'immobilier durable pour la France et par Deepki (valeurs nationales lorsqu'elles sont disponibles et valeurs significatives ou européennes dans le cas contraire) pour tous ses autres pays d'implantation.

Pour le second critère, Klépierre utilise Deepki, un outil qui lui permet d'assurer le suivi de la consommation énergétique de 99 % de ses actifs en termes de valeur.

Critères consistant à « ne pas causer de préjudice important »

En 2022, Klépierre a commandé une étude pour identifier ses principaux risques et opportunités physiques et de transition liés au climat, ainsi que leur impact sur ses activités. L'exposition et les impacts sur les activités du Groupe ont été analysés sur la base de scénarios conformes à ceux du GIEC (SSP 4-5 et 8-5) et aux lignes directrices du TCFD. L'étude, qui évaluait la probabilité et l'impact

de dix risques physiques sur différents horizons temporels (2030 et 2050), a permis d'identifier les actifs les plus vulnérables pour chaque risque physique lié au changement climatique. Les résultats de cette étude, résumés dans la section 3.2.1.1.3 du Document d'Enregistrement Universel 2022, montrent que Klépierre a largement pris en compte les exigences de l'adaptation au changement climatique en concevant un plan d'adaptation général avec la mise en œuvre de déclinaisons locales dans tous les pays d'activité.

Garanties minimales

Compte tenu du secteur d'activité et des pays dans lesquels Klépierre opère, ainsi que de ses principaux clients et prestataires, les risques pour le Groupe de violer les droits fondamentaux de l'homme et du travail définis par les Nations Unies, l'Organisation Internationale du Travail et l'OCDE, sont considérés très faibles. Le Groupe a défini des politiques et mis en place des processus visant à garantir des normes élevées en matière d'éthique des affaires, notamment un dispositif d'alerte adéquat et des efforts importants de communication auprès des parties prenantes internes et externes (pour de plus amples informations, voir les sections 3.4.4 et 5.2.4.1 du Document d'Enregistrement Universel 2022).

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total de Klépierre est constitué des revenus locatifs bruts, des charges locatives refacturées, ainsi que des revenus de gestion, d'administration et d'autres activités.

En 2022, le chiffre d'affaires total s'est élevé à 1 480 millions d'euros, dont 99 % étaient éligibles à la taxonomie de l'UE ; le reliquat de 1 % correspond aux frais de gestion perçus pour la gestion d'actifs tiers. 64 % de ce chiffre d'affaires total sont générés par des actifs alignés sur la taxonomie.

Activités économiques	Codes	Chiffre d'affaires absolu (M€)	Part du chiffre d'affaires (%)	Critères de contribution substantielle						Critères consistant à « ne pas causer de préjudice important »						Part du chiffre d'affaires 2022 aligné sur la taxonomie (%)	Catégorie (activité habitante)	Catégorie (activité transitoire)	
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et maritimes	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et maritimes	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes				
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
Acquisition et propriété de bâtiments	7,7	1480	99	100	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	64	N/A	N/A
Chiffre d'affaires des activités éligibles (A)		1480	99	100	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	64	-	-
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles (B)		18	1																
TOTAL (A+B)		1 498	100																

(1) Pour ce qui concerne la consommation d'énergie, l'année de reporting court du 1^{er} octobre au 30 septembre (pour de plus amples informations, voir la section 3.2.1.2 du Document d'Enregistrement Universel 2022).

(2) Les références nationales seront mises à jour chaque année dès que possible.

Dépenses d'investissement

Toutes les dépenses d'investissement réalisées par Klépierre et correspondant à la définition de la taxonomie de l'UE se rapportent à l'acquisition et à la propriété de ses centres commerciaux. Elles englobent les éléments suivants :

- acquisitions d'immobilisations incorporelles (voir note 5.2 des comptes consolidés) ;
- acquisitions d'immobilisations corporelles (voir note 5.3 des comptes consolidés) ;
- acquisitions d'immeubles de placement évalués à la juste valeur et dépenses d'investissement s'y rapportant (voir note 5.4.1 du Document d'Enregistrement Universel 2022) ; et

- acquisitions d'immeubles de placement évalués au coût et dépenses d'investissement s'y rapportant (voir note 5.4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2022).

Ces dépenses s'élèvent à 196 millions d'euros au titre de l'exercice 2022, dont 69 % ont été consacrés à des actifs alignés sur la taxonomie de l'UE. Les dépenses d'investissement affectées à des actifs non alignés dans le cadre d'un plan visant à les aligner n'ont pas été incluses.

Activités économiques	Codes	Dépenses d'investissement absolues (M€)	Part des dépenses d'investissement (%)	Critères de contribution substantielle						Critères consistant à « ne pas causer de préjudice important »						Atténuation (O/N)	Part des dépenses d'investissement de 2022 alignées sur la taxonomie (%)	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)	
				Atténuation du changement climatique (%)	Adaptation au changement climatique (%)	Ressources aquatiques et maritimes (%)	Economie circulaire (%)	Pollution (%)	Biodiversité et écosystèmes (%)	Atténuation du changement climatique (O/N)	Adaptation au changement climatique (O/N)	Ressources aquatiques et maritimes (O/N)	Economie circulaire (O/N)	Pollution (O/N)	Biodiversité et écosystèmes (O/N)					
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																				
Acquisition et propriété de bâtiments	7,7	196	100	100	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	69	N/A	N/A
Dépenses d'investissement liées aux activités éligibles		196	100	100	0	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	69	-	-
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																				
Dépenses d'investissement liées aux activités non éligibles (B)		0	0																	
TOTAL (A+B)		196	100																	

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, telles que définies par la taxonomie de l'UE, concernent « la rénovation des bâtiments, les contrats de location à court terme, l'entretien et la réparation, et toute autre dépense directe, liée à l'entretien courant » des actifs de Klépierre⁽¹⁾. En tant que tel, elles correspondent à la part des charges locatives comptabilisées dans l'état du résultat global consolidé qui englobe les coûts non capitalisés encourus pour l'entretien général et la rénovation des bâtiments et de l'équipement.

Bien qu'elles soient liées à l'activité éligible d'acquisition et de propriété de bâtiments, les charges locatives encourues pour l'exploitation des actifs de Klépierre, telles que les coûts énergétiques, les coûts de nettoyage, les coûts de sécurité et de sûreté, les frais de marketing et les taxes, ne sont pas incluses dans

les charges d'exploitation telles que définies par la taxonomie de l'Union européenne. Pour la même raison, les charges de personnel et frais généraux, qui sont généralement considérés comme des charges d'exploitation et contribuent à l'activité éligible d'acquisition et de propriété de bâtiments du Groupe, ne sont pas non plus inclus dans le tableau ci-après.

Les charges d'exploitation de 2022, telles que définies par la taxonomie de l'UE, se sont élevées à 41,8 millions d'euros, et correspondent en totalité à l'activité d'acquisition et de propriété de bâtiments de Klépierre, éligible à la taxonomie. Au total, 69 % de ces charges d'exploitation étaient consacrées à des actifs alignés sur la taxonomie de l'UE.

Activités économiques	Codes	Critères de contribution substantielle							Critères consistant à « ne pas causer de préjudice important »							Part des charges d'exploitation 2022 alignées sur la taxonomie (%)	Catégorie (activité habitante)	Catégorie (activité transitoire)	
		Charges d'exploitation absolues (M€)	Part des charges d'exploitation (%)	Atténuation du changement climatique (%)	Adaptation au changement climatique (%)	Ressources aquatiques et maritimes (%)	Economie circulaire (%)	Pollution (%)	Biodiversité et écosystèmes (%)	Atténuation du changement climatique (O/N)	Adaptation au changement climatique (O/N)	Ressources aquatiques et maritimes (O/N)	Economie circulaire (O/N)	Pollution (O/N)	Biodiversité et écosystèmes (O/N)				Atténuation (O/N)
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
Acquisition et propriété de bâtiments	7,7	41,8	100	100	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	69	N/A	N/A
Charges d'exploitation liées aux activités éligibles (A)		41,8	100	100	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	69	-	-
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
Charges d'exploitation liées aux activités non éligibles (B)			00																
TOTAL (A+B)		41,8	100																

7.3 TABLES DE CONCORDANCE (GRI, TCFD, SASB)

Les tables ci-après établissent une concordance entre les informations publiées par Klépierre dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 et les principaux référentiels (européens et mondiaux) en matière de reporting extra-financier : la DPEF, les standards GRI, les recommandations du TCFD et les normes du SASB.

Les liens entre les ODD des Nations Unies et les risques et opportunités RSE sont identifiables dans le graphique de la section 3.1.3 du Document d'Enregistrement Universel 2022

Déclaration de performance extra-financière

Thèmes	Document d'enregistrement universel
Présentation du modèle d'affaires	1
Description des principaux risques extra-financiers liés à l'activité du Groupe	3.1.3
Description des politiques pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques extra-financiers et de leurs résultats, y compris indicateurs clés	3
Respect des droits humains	3.4.3/3.4.4
Lutte contre la corruption	3.4.4
Changement climatique (contribution et adaptation)	3.2.1
Économie circulaire	3.2.2
Gaspillage alimentaire	3.2.2
Accords collectifs et impacts	3.4.3
Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité	3.4.3
Engagements sociétaux	3.3/3.4

(1) Voir le point 1.1.3.1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021.

Standards Global Reporting Initiative (GRI) (2021)

NORME GRI	ÉLÉMENT D'INFORMATION	Document d'enregistrement universel 2022
GRI 2 : Informations générales 2021	2-1 Détails sur l'organisation	8.1-Renseignements de caractère général – page 366
	2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	3.5.2-Système de management et outils - page 104
	2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	3.5.2-Système de management et outils - page 104
	2-4 Reformulations d'informations	3.5.4-Note méthodologique - page 106
	2-5 Assurance externe	3.5.8-Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière - page 121
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	8.1.2-Objet social - page 366
	2-7 Employés	1-Modèle d'affaires - page 22
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	3.4-Act for People - page 88
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	6-Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise - page 255
	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	6-Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise - page 255
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	6-Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise - page 255
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	6-Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise - page 255
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	6-Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise - page 255
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	6-Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise - page 255
	2-15 Conflits d'intérêts	6-Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise - page 255
	2-16 Communication des préoccupations majeures	6-Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise - page 255
	2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	6-Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise - page 255
	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	6-Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise - page 255
	2-19 Politiques de rémunération	6-Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise - page 255
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	6-Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise - page 255
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	6-Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise - page 255
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	1-Présentation du Groupe - page 3
	2-23 Engagements politiques	3-Développement durable - page 57
	2-24 Intégration des engagements politiques	3-Développement durable - page 57
	2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	3-Développement durable - page 57 5-Risques et dispositifs de contrôle - page 223
	2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	3-Développement durable - page 57 5-Risques et dispositifs de contrôle - page 223
	2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	5-Risques et dispositifs de contrôle - page 223
	2-28 Adhésions à des associations	3.5.3-Initiatives et chartes sectorielles soutenues par Klépierre - page 106
	2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	3.1-Act for Good® - page 60
	2-30 Négociations collectives	3.1-Act for People - page 60
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	3.1-Act for Good® - page 60
	3-2 Liste des thèmes pertinents	3.1-Act for Good® - page 60
	3-3 Gestion des thèmes pertinents	3.1-Act for Good® - page 60
GRI 201 : Performance économique 2016	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	1-Modèle d'affaires - page 22
	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	3.2-Act for the Planet - page 70 5-Risques et dispositifs de contrôle - page 223
	201-3 Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	6-Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise - page 255
	201-4 Aide financière publique	N/A
GRI 202 : Présence sur le marché 2016	202-1 Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	-
	202-2 Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	N/A
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	1-Présentation du Groupe - page 3
	203-2 Impacts économiques indirects significatifs	1-Présentation du Groupe - page 3
GRI 204 : Pratiques d'achats 2016	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	3.3.1.1-Encourager les achats auprès des fournisseurs locaux - page 85 3.4.4.2-Achats responsables - page 100
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	3.4.4-Diffuser l'éthique au sein de nos communautés - page 99 5-Risques et dispositifs de contrôle - page 223
	205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	3.4.4-Diffuser l'éthique au sein de nos communautés - page 99 5-Risques et dispositifs de contrôle - page 223
	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	3.4.4-Diffuser l'éthique au sein de nos communautés - page 99 5-Risques et dispositifs de contrôle - page 223

NORME GRI	ÉLÉMENT D'INFORMATION	Document d'enregistrement universel 2022
GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel 2016	206-1 Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	3.4.4-Diffuser l'éthique au sein de nos communautés - page 99 5-Risques et dispositifs de contrôle - page 223
GRI 207 : Fiscalité 2019	207-1 Approche de la politique fiscale	4-États financiers - page 125 8.1.3-Régime fiscal - page 366
	207-2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	4-États financiers - page 125 8.1.3-Régime fiscal - page 366 5-Risques et dispositifs de contrôle - page 223
	207-3 Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale	5-Risques et dispositifs de contrôle - page 223
	207-4 Reporting pays par pays	4-États financiers - page 125
GRI 301 : Matières 2016	301-1 Matières utilisées par poids ou par volume	N/A
	301-2 Matières recyclées utilisées	N/A
	301-3 Produits et matériaux d'emballage valorisés	N/A
GRI 302 : Énergie 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	3.2.1-Agir en faveur d'un avenir bas carbone - page 71
	302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation	3.2.1-Agir en faveur d'un avenir bas carbone - page 71
	302-3 Intensité énergétique	3.2.1-Agir en faveur d'un avenir bas carbone - page 71
	302-4 Réduction de la consommation d'énergie	3.2.1-Agir en faveur d'un avenir bas carbone - page 71
	302-5 Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	3.2.1-Agir en faveur d'un avenir bas carbone - page 71
GRI 303 : Eau et effluents 2018	303-1 Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	3.2.2.3-Consommation d'eau - page 81
	303-2 Gestion des impacts liés au rejet d'eau	N/A
	303-3 Prélèvement d'eau	N/A
	303-4 Rejet d'eau	N/A
	303-5 Consommation d'eau	3.2.2.3-Consommation d'eau - page 81
GRI 304 : Biodiversité 2016	304-1 Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	3.3.4.3-Accroître la valeur sur le plan de la biodiversité - page 88
	304-2 Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	3.3.4.3-Accroître la valeur sur le plan de la biodiversité - page 88
	304-3 Habitats protégés ou restaurés	3.3.4.3-Accroître la valeur sur le plan de la biodiversité - page 88
	304-4 Espèces de la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	N/A
GRI 305 : Émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES (Champ d'application 1)	3.2.1-Agir en faveur d'un avenir bas carbone - page 71
	305-2 Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)	3.2.1-Agir en faveur d'un avenir bas carbone - page 71
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)	3.2.1-Agir en faveur d'un avenir bas carbone - page 71
	305-4 Intensité des émissions de GES	3.2.1-Agir en faveur d'un avenir bas carbone - page 71
	305-5 Réduction des émissions de GES	3.2.1-Agir en faveur d'un avenir bas carbone - page 71
	305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	-
	305-7 Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	-
GRI 306 : Déchets 2020	306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	3.2.2-Contribuer à une économie circulaire et à la préservation des ressources - page 79
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	3.2.2-Contribuer à une économie circulaire et à la préservation des ressources - page 79
	306-3 Déchets générés	3.2.2-Contribuer à une économie circulaire et à la préservation des ressources - page 79
	306-4 Déchets non destinés à l'élimination	3.2.2-Contribuer à une économie circulaire et à la préservation des ressources - page 79
	306-5 Déchets destinés à l'élimination	3.2.2-Contribuer à une économie circulaire et à la préservation des ressources - page 79
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	3.4.4-Diffuser l'éthique au sein de nos communautés - page 99
	308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.4.4-Diffuser l'éthique au sein de nos communautés - page 99
GRI 401 : Emploi 2016	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	3.4.3-Offrir une expérience positive aux collaborateurs du Groupe - page 93
	401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	3.4.3-Offrir une expérience positive aux collaborateurs du Groupe - page 93
	401-3 Congé parental	3.4.3-Offrir une expérience positive aux collaborateurs du Groupe - page 93
GRI 402 : Relations employés/direction 2016	402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	N/A

NORME GRI	ÉLÉMENT D'INFORMATION	Document d'enregistrement universel 2022
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	3.4.3-Offrir une expérience positive aux collaborateurs du Groupe - page 93
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	3.4.3-Offrir une expérience positive aux collaborateurs du Groupe - page 93
	403-3 Services de santé au travail	3.4.3-Offrir une expérience positive aux collaborateurs du Groupe - page 93
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	3.4.3-Offrir une expérience positive aux collaborateurs du Groupe - page 93
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	3.4.3-Offrir une expérience positive aux collaborateurs du Groupe - page 93
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	3.4.3-Offrir une expérience positive aux collaborateurs du Groupe - page 93
	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	3.4.3-Offrir une expérience positive aux collaborateurs du Groupe - page 93
	403-8 Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	3.4.3-Offrir une expérience positive aux collaborateurs du Groupe - page 93
	403-9 Accidents du travail	3.4.3-Offrir une expérience positive aux collaborateurs du Groupe - page 93
	403-10 Maladies professionnelles	3.4.3-Offrir une expérience positive aux collaborateurs du Groupe - page 93
GRI 404 : Formation et éducation 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	3.4.3-Offrir une expérience positive aux collaborateurs du Groupe - page 93
	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	3.4.3-Offrir une expérience positive aux collaborateurs du Groupe - page 93
	404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	3.4.3-Offrir une expérience positive aux collaborateurs du Groupe - page 93
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	3.4.3-Offrir une expérience positive aux collaborateurs du Groupe - page 93
	405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	3.4.3-Offrir une expérience positive aux collaborateurs du Groupe - page 93
GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	3.4.3-Offrir une expérience positive aux collaborateurs du Groupe - page 93
GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective 2016	407-1 Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	3.4.4-Diffuser l'éthique au sein de nos communautés - page 99 5-Risques et dispositifs de contrôle - page 223
	408-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	3.4.4-Diffuser l'éthique au sein de nos communautés - page 99 5-Risques et dispositifs de contrôle - page 223
GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire 2016	409-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	3.4.4-Diffuser l'éthique au sein de nos communautés - page 99 5-Risques et dispositifs de contrôle - page 223
GRI 410 : Pratiques de sécurité 2016	410-1 Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	3.4.3-Offrir une expérience positive aux collaborateurs du Groupe - page 93
GRI 411 : Droits des peuples autochtones 2016	411-1 Cas de violations des droits des peuples autochtones	N/A
GRI 413 : Communautés locales 2016	413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	3.3-Act for Territories - page 84
	413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	3.3-Act for Territories - page 84
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	3.4.4-Diffuser l'éthique au sein de nos communautés - page 99 5-Risques et dispositifs de contrôle - page 223
	414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.4.4-Diffuser l'éthique au sein de nos communautés - page 99 5-Risques et dispositifs de contrôle - page 223
GRI 415 : Politiques publiques 2016	415-1 Contributions politiques	N/A
GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs 2016	416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	3.4.2-Promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être dans nos centres commerciaux - page 92
	416-2 Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	3.4.2-Promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être dans nos centres commerciaux - page 92
GRI 417 : Commercialisation et étiquetage 2016	417-1 Exigences relatives à l'information sur les produits et les services, et l'étiquetage	3.4.2-Promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être dans nos centres commerciaux - page 92
	417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	3.4.2-Promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être dans nos centres commerciaux - page 92
	417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing	3.4.2-Promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être dans nos centres commerciaux - page 92
GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016	418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	N/A

Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD)

Recommandations TCFD	Commentaire	Concordance dans le Document d'Enregistrement Universel 2022
1. Gouvernance		
Décrit la gouvernance de l'entreprise quant aux risques et opportunités liés au climat		
1. a) Décrit la surveillance mise en place par le Directoire quant aux risques et opportunités liés au climat	Le Conseil de surveillance suit de près les risques liés au climat et les mesures visant à les maîtriser, et évalue l'efficacité des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe. Il est épaulé par le Comité du développement durable, qui revoit les processus et les résultats du Groupe en matière de développement durable, y compris au regard des risques et opportunités liés au climat.	5.1 Gestion des risques – Principaux facteurs de risque 5.2.3 Gestion des risques – Organisation 3.1.2 Opérer une gouvernance responsable
1. b) Décrit le rôle des dirigeants dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat		5.2 Gestion des risques 3.2.1 Agir en faveur d'un avenir bas carbone
2. Stratégie		
Décrit les impacts existants et potentiels en matière de risques et d'opportunités liés au climat sur la planification des activités, de la stratégie et des finances de l'entreprise, dans la mesure où les informations sont pertinentes		
2. a) Décrit les risques et opportunités liés au climat identifiés par l'entreprise à court, moyen et long termes	Avec l'aide d'un prestataire tiers, Klépierre a entrepris d'identifier les principaux risques physiques et de transition liés au climat auxquels son portefeuille d'actifs pourrait être exposé à court, moyen et long terme, selon divers scénarios climatiques (SSP2-4.5 et SSP5-8.5). Il ressort de cette analyse que le portefeuille d'actifs du Groupe n'est pas particulièrement exposé à des risques physiques critiques. Les principaux risques et opportunités identifiés sont les suivants :	5.3 Gestion des risques 3.1.3 Gérer les principaux risques et les principales tendances et opportunités 3.2.1.1.3 Développement d'actifs résilients face aux risques liés au climat 3.2.1 Agir en faveur d'un avenir bas carbone
2. b) Décrit les impacts des risques et opportunités liés au climat sur la planification des activités, de la stratégie et des finances de l'entreprise	Court terme (année en cours-2025) : • Risque d'inondation fluviale (risque physique) • Augmentation du coût de l'énergie (risque de transition) Moyen terme (2030) : • Hausse des températures moyennes et extrêmes (risque physique) • Préférence des consommateurs pour les bâtiments « verts » (risque de transition) • Attentes des investisseurs en matière de performance climatique (risque de transition) • Biens et services à faible taux d'émission (opportunité) • Optimisation de l'utilisation des ressources (opportunité) • Réglementation en matière de conformité et anticipation (opportunité) Long terme (2050) : • Hausse des températures moyennes et extrêmes (risque physique)	3.2.1.1.3 Développement d'actifs résilients face aux risques liés au climat 3.2.1 Agir en faveur d'un avenir bas carbone 3.2.1.1.3 Développement d'actifs résilients face aux risques liés au climat 3.2.1 Agir en faveur d'un avenir bas carbone
2. c) Décrit la résilience de la stratégie d'entreprise en prenant en compte les différents scénarios climatiques, y compris un scénario de 2 °C ou moins		3.2.1.1.3 Développement d'actifs résilients face aux risques liés au climat
3. Gestion des risques		
Décrit la manière dont l'entreprise identifie, évalue et gère les risques liés au climat		
3. a) Décrit les processus de l'entreprise visant à identifier et évaluer les risques liés au climat	Les risques liés au climat qui pèsent sur le modèle d'affaires et le cœur de métier de Klépierre sont examinés chaque année dans le cadre de l'évaluation des risques réalisée par le Groupe. Cette dernière a permis d'identifier les principaux risques auxquels l'entreprise est exposée, et de mettre en évidence des stratégies détaillées pour gérer et maîtriser chacun d'entre eux et renforcer la résilience du Groupe.	5.2.3 Gestion des risques – Organisation 3.1.3 Gérer les principaux risques et les principales tendances et opportunités
3. b) Décrit les processus de l'entreprise visant à gérer les risques liés au climat	La diversification géographique du Groupe atténue son exposition aux phénomènes météorologiques extrêmes et les risques environnementaux majeurs sont intégrés dans les décisions d'acquisition et de cession.	5.1 Gestion des risques – Principaux facteurs de risque 5.2.3 Gestion des risques – Organisation 3.1.2 Opérer une gouvernance responsable
3. c) Décrit la manière dont les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont intégrés à la gestion des risques de l'entreprise	En ce qui concerne son portefeuille d'actifs en exploitation, le Groupe applique une politique de neutralité carbone, en ayant notamment recours à des outils de gestion de l'énergie, des audits et d'autres procédures visant à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité environnementale et à restreindre sa dépendance aux énergies fossiles. Tous les cinq ans, l'ensemble des actifs fait l'objet d'un audit de structure.	5.2 Gestion des risques 3.1.3 Gérer les principaux risques et les principales tendances et opportunités 3.2.1 Agir en faveur d'un avenir bas carbone
4. Indicateurs et objectifs		
Décrit les indicateurs et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités liés au climat, dans la mesure où les informations sont pertinentes		
4. a) Décrit les indicateurs utilisés par l'entreprise pour évaluer les risques et opportunités liés au climat et relatifs à ces processus stratégiques et de gestion des risques	Le Groupe utilise toute une série d'indicateurs pour évaluer son exposition aux risques et aux opportunités liés au climat : • demande en énergie (en MWh, en termes absolus et en termes d'intensité) ; • émissions de CO ₂ des Scopes 1, 2 et 3 ; • consommation d'eau et intensité ;	3.2 Act for the Planet (indicateurs) 3.2.1 Agir en faveur d'un avenir bas carbone
4. b) Publie les émissions de gaz à effet de serre des Scopes 1 et 2, et le cas échéant, du Scope 3, ainsi que les risques associés	• déchets ; • modes de transport des visiteurs ; • certifications « vertes » des bâtiments.	3.2.1 Agir en faveur d'un avenir bas carbone
4. c) Décrit les objectifs utilisés par l'entreprise pour gérer les risques et opportunités liés au climat, ainsi que ses résultats par rapport à ces objectifs		3.2 Act for the Planet (indicateurs et objectifs)

Real Estate Sustainability Accounting Standards définies par le SASB

Gestion de l'énergie

Indicateurs	Code SASB	2022
Couverture de données de consommation énergétique sous forme d'un pourcentage de la superficie au sol totale, par sous-secteur de propriété	IF-RE-130a.1	99 %
Consommation énergétique totale d'une superficie du portefeuille avec couverture des données, par sous-secteur de propriété	IF-RE-130a.2	1 152 281 GJ/99 % en superficie au sol
Pourcentage en électricité du réseau, par sous-secteur de propriété	IF-RE-130a.2	99 %
Pourcentage en énergie renouvelable, par sous-secteur de propriété	IF-RE-130a.2	84 %
Pourcentage d'évolution équivalente de l'énergie consommée pour la zone du portefeuille avec la couverture des données, par sous-secteur de propriété	IF-RE-130a.3	5 %/99 % en superficie au sol
Pourcentage du portefeuille éligible qui a une évaluation énergétique, par sous-secteur de propriété	IF-RE-130a.4	93 %
Pourcentage du portefeuille éligible qui est certifié par ENERGY STAR, par sous-secteur de propriété	IF-RE-130a.4	Non éligible en Europe
Description de l'intégration des considérations en matière de gestion de l'énergie du bâtiment dans l'analyse d'investissement immobilier et dans la stratégie opérationnelle	IF-RE-130a.5	3.2.1 Agir en faveur d'un avenir bas carbone

Périmètre (123/126) : 111/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés (hormis les centres commerciaux grecs), soit un taux de couverture de 99,9 % en valeur.

Gestion de l'eau

Indicateurs	Code SASB	2022
Couverture des données de prélèvement d'eau sous forme d'un pourcentage de la superficie au sol totale, par sous-secteur de propriété	IF-RE-140a.1	98 %
Couverture des données de prélèvement d'eau sous forme d'un pourcentage de la superficie au sol dans les régions au stress hydrique de référence élevé ou extrêmement élevé, par sous-secteur de propriété	IF-RE-140a.1	38 %
Total d'eau prélevée par la superficie du portefeuille avec couverture des données	IF-RE-140a.2	2 868 891 m ³
Pourcentage dans les régions au stress hydrique de référence élevé ou extrêmement élevé, par sous-secteur de propriété	IF-RE-140a.2	42 %
Pourcentage d'évolution équivalente de l'eau prélevée pour la zone du portefeuille avec la couverture des données, par sous-secteur de propriété	IF-RE-140a.3	26 %
Description des risques liés à la gestion de l'eau et discussion sur les stratégies et pratiques visant à atténuer ces risques	IF-RE-140a.4	3.2.2.3 Consommation d'eau

Périmètre (122/126) : 110/111 centres commerciaux détenus et gérés + 7/7 centres commerciaux gérés mais non détenus + 5/8 centres commerciaux détenus mais non gérés (hormis les centres commerciaux grecs), soit un taux de couverture de 98,9 % en valeur.

Gestion des impacts du développement durable sur les locataires

Indicateurs	Code SASB	2022
Pourcentage de nouvelles locations disposant d'une clause de recouvrement des coûts pour les améliorations de capital liées à l'efficacité des ressources et superficie au sol louée associée, par sous-secteur de propriété	IF-RE-410a.1	100 % 2 336 002 m ²
Pourcentage de locataires disposant d'un compteur ou d'un compteur divisionnaire mesuré séparément pour (1) la consommation en électricité du réseau et (2) les prélèvements d'eau, par sous-secteur de propriété	IF-RE-410a.2	1) 79 % 2) 0 %
Description des risques liés à la gestion de l'eau et discussion sur les stratégies et pratiques visant à atténuer ces risques		3.2.1.1.2 Gérer l'empreinte carbone élargie : Scope 3

Adaptation au changement climatique

Indicateurs	Code SASB	2022
Superficie des propriétés situées dans des zones inondables de récurrence 100 ans, par sous-secteur de propriété	IF-RE-450a.1	793 681 m ²
Description de l'analyse d'exposition au risque de changement climatique, du degré d'exposition systématique du portefeuille et des stratégies d'atténuation des risques	IF-RE-450a.2	3.2.1.1.3 Développement d'actifs résilients

Conception et réalisation : **côté corp.**

Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74